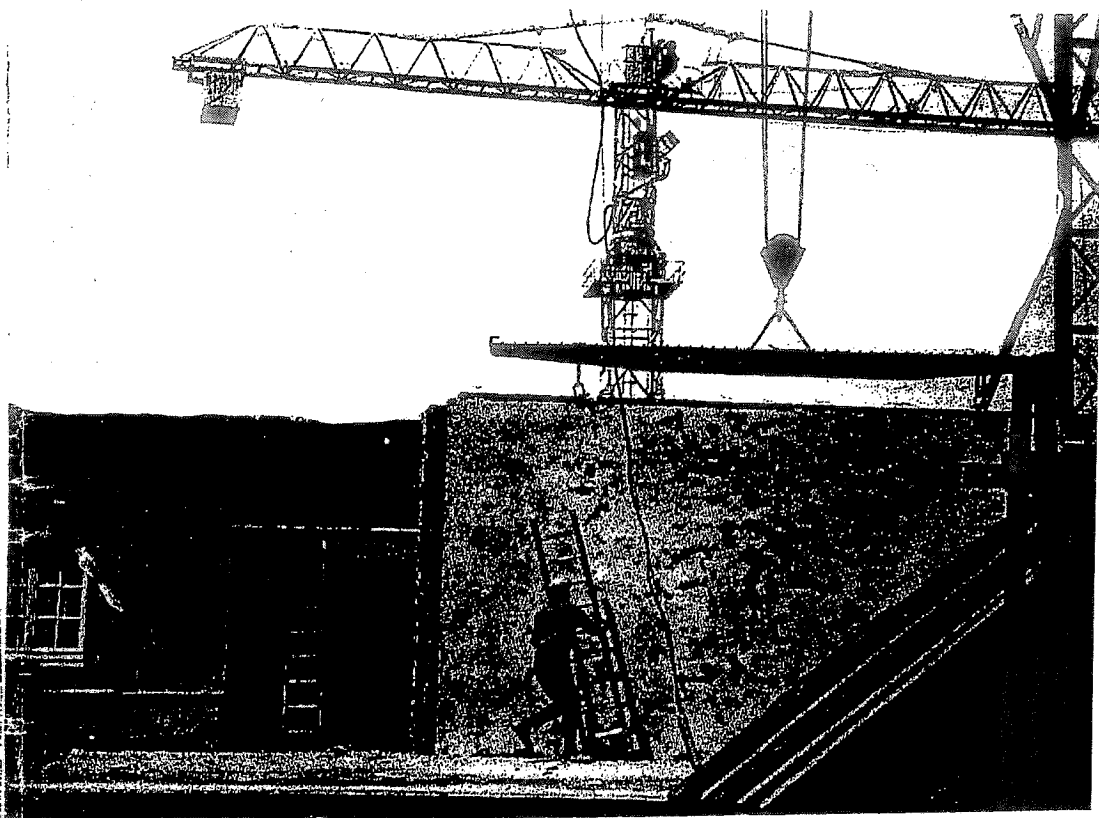




NOUVELLES PRISONS



UN ETAT, DES LIEUX

NOUVELLES PRISONS

Articles publiés dans le journal *L'Envolée*
entre octobre 2001 et janvier 2003

- ▶ Préambule de « 13 000 Belles »
- ▶ Plan 4000
- ▶ Etalon des maisons d'arrêt pour le XXIème siècle
- ▶ « *Il faut qu'on soit rentable, si on n'est pas rentable pour notre patron, on n'a pas de raison d'exister.* »
- ▶ Quand le bâtiment va, tout va !!!
- ▶ Valence, priver de liberté pour engraisser les privilégiés
- ▶ Les murs n'ont pas que des oreilles
- ▶ Construction des nouvelles prisons : liste et localisation des nouvelles prisons

Nous sommes quelques personnes regroupéEs au sein du Collectif Ralatol. Nous nous proposons de lier des contacts avec les familles et amiEs des prisonnierEs, c'est pour cela que nous sommes et serons présentEs régulièrement devant les établissements pénitenciers de Rennes. Notamment chaque samedi matin devant la prison des hommes avec du café, des gâteaux, des tracts et des journaux.

Par ailleurs, pour faire circuler l'information, nous animons une émission de radio. Née du constat que les détenuEs ne peuvent s'exprimer librement ni à l'intérieur ni vers l'extérieur, cette émission se veut un relais d'échange avec les proches des détenuEs, une zone de parole, un moyen de diffuser des informations sur la survie carcérale, une tentative de répandre les réflexions menées tant à l'intérieur des murs qu'à l'extérieur.

RALATOL - 81, rue A. Guérin - 35000 Rennes

RALATOL@NO-LOG.ORG

Préambule de « 13 000 Belles »

Que le monde apparaisse tel qu'il est, cela devrait suffire à son infamie.
Lorsque Dante a écrit L'enfer il n'a pas demandé par-dessus le marché qu'on y promulgât des réformes !

Serge Coutel, L'Envolée



Depuis plus de vingt ans, un nombre grandissant de détenus n'admet plus la sanction. De même qu'hors des murs ils rejettent les règles du jeu social, à l'intérieur ils refusent l'expiation et la peine qui constituèrent pendant près de deux siècles la morale pénitentiaire destinée à les maintenir dans l'écrasement. Aujourd'hui, les prisonniers de la Démocratie non seulement contestent clairement la politique pénale d'un quelconque gouvernement, mais s'en prennent ouvertement au principe même de la détention. Pour parer à cette vague de contestation sans précédent, la Chancellerie a mis en œuvre un programme de renouvellement et de modernisation des taules, lui aussi sans précédent.

Jusqu'aux émeutes de 1971, la gestion des prisons françaises était restée figée. L'Administration pénitentiaire parvenait à ce que l'inévitable révolte que suscite chez certains prisonniers leur détention reste isolée ou, qu'au moins, on n'en entende pas parler dans la société, sinon dans la rubrique des faits divers. Les explosions de 1971 et 1974, qui embrasèrent l'ensemble des établissements pénitentiaires, créèrent une situation nouvelle. La force de l'émeute et la violence de la répression furent un choc pour la société. L'AP fut contrainte de lâcher du lest et de réformer un règlement intérieur resté inchangé durant des décennies. Depuis, les détenus n'ont cessé de battre en brèche l'autorité pénitentiaire.

Alors que la séparation et l'atomisation sont devenues les conditions dominantes, rares sont les lieux où peut s'élaborer pratiquement une critique collective. Paradoxalement, la prison constitue encore un tel lieu. À la différence de ce qui se passe dans la plupart des cas à l'extérieur des murs – où l'expérience du malheur est vécue solitairement et signifie souvent un désarmement individuel – l'expérience du malheur partagée par les détenus est une arme contre la solitude et le silence carcéral. Parce qu'elle trouve une résonnance collective immédiate malgré la volonté « administrative » de placer chacun dans un confinement purement individuel, une telle expérience engendre une dangereuse cohésion. Les mouvements collectifs incessants qui secouent les prisons depuis 1985 et les réseaux de solidarité qui se sont constitués depuis en témoignent. En dépit des traitements destructifs, des années d'enfermement supplémentaires, la rébellion revient périodiquement enflammer les taules. L'exigence de liberté s'y manifeste sans ambiguïté.

Le sinistre « Programme des 13 000 » répond avant tout à cette situation de révolte endémique dans les murs selon une technique et une stratégie éprouvées. Tout comme l'État restructure l'appareil industriel, il construit des prisons « nouvelles normes », en désaffecte certaines, en rénove d'autres. On remplace des prisons vétustes d'où l'on s'évade comme on dynamite des tours de cités HLM où l'on se révoltait il y a dix ans. Pour domestiquer l'insoumission des populations qu'on y a parquées, les « grands ensembles » de banlieue ont été rénovés policieusement et repeints aux couleurs de l'époque. On y trouve, au milieu d'une même misère, les attributs de toute société avancée : la police et le mensonge démocratique.

Avec les prisons nouvelles normes c'est la modernité répressive qui s'introduit dans les murs. Le but avoué – l'humanisation, la salubrité, le désengorgement des établissements surpeuplés (1) –, masque en réalité la volonté de mettre ces lieux au diapason de l'ordre social. L'inadéquation à cet ordre condamne les anciens établissements. Les portes des prisons s'ouvrent au monde extérieur pour y laisser pénétrer le principe civilisateur de notre temps : séparation techniquement équipée. La pure répression a longtemps constitué le seul recours de l'autorité pour défaire la révolte. Désormais, il faut la pré-



venir d'emblée, l'étouffer dans la pensée. C'est aux mesures réformistes qu'échoit de plus en plus le rôle de contraindre les individus non plus seulement à respecter les règles sociales, mais à les épouser. La réforme est la continuation par d'autres moyens de la répression. Elle procure une efficacité accrue au contrôle social. Cette préoccupation se trouve au cœur de la conception des nouvelles prisons.

Pour la première fois au xx^e siècle, l'AP dispose d'un outil neuf et adéquat pour appliquer sur une grande échelle la stratégie de son choix ; et non plus réagir au coup par coup. Jusqu'ici, elle n'avait fait que reculer en libéralisant peu à peu le régime de la détention. Maintenant, les 13 000 nouvelles places constituent un volant de manœuvre qui permettra une meilleure gestion de l'ensemble des détenus. On imagine l'usage frénétique que feront les juges de ce surcroît de cellules, l'incarcération quasi systématique étant la politique générale : pour mémoire, 100 000 condamnations par an à des peines de prison ferme. Ce programme octroie à la Chancellerie la possibilité d'anticiper sur une future politique pénale. L'étendue des moyens étudiés pour circonscrire rapidement, à défaut de les empêcher, toute mutinerie et mouvement collectif est portée à un point tel qu'elle prétend juguler jusqu'à l'idée même d'une évasion (2). L'AP a tiré parti des observations réalisées dans ses établissements, notamment ceux mis en fonction dans la tranche Badinter. Les prisons gigantesques comme Loos-lès-Lille, les Baumettes, Fleury, etc., sont souvent parmi les premières à se soulever. La tension qui y règne et le nombre élevé de détenus montrent en quoi le « problème de la surpopulation » n'est somme toute qu'une question de rapport de force. Il s'agit donc d'isoler systématiquement les détenus entre eux.

La conception architecturale des nouveaux établissements est réglée sur cet impératif : des taules de taille modérée où la dispersion, la division spatiale, sont le principe essentiel. Depuis la petite unité de détention de 25 personnes, recluses dans des cellules individuelles, les cheminements possibles ont été obsessionnellement différenciés dans un souci constant de cloisonnement (3). De plus, la structure modulaire rend étanches les différents secteurs de la détention. Les parloirs et le secteur socio-éducatif par exemple, bien que situés au même étage du même bâtiment, ne peuvent en aucun cas communiquer entre eux. Chaque déplacement, tant horizontal que vertical, est aiguillé et régulé par des sas gérés électroniquement (4). Des acrotères (5) rendent difficile l'accès aux toits, les cours de promenade ont été multipliées afin de réduire le nombre de détenus rassemblés à ce moment particulièrement favorable à une action collective. Les dispositifs pour empêcher d'éventuels mutins de se rendre maîtres de l'ensemble de la détention ont été perfectionnés et surtout systématisés par rapport à la majorité des prisons existantes. Toute tentative de soulèvement devra prendre en compte ces obstacles à son extension : Gageons que la rage et l'ingéniosité des mutins en viendront à bout.

Sur ce fond de sécurité renforcée, l'AP envisage d'occuper le temps des détenus. Les pseudo-activités éducatives seront largement distribuées. Cette lugubre petite animation est avant tout destinée à présenter une image des nouvelles prisons un peu plus convenable que celle d'un tombeau de haute technologie. Par contre, de véritables petites zones industrielles sont implantées dans ces prisons, elles-mêmes souvent situées à proximité d'une ZI. Tout laisse à penser qu'il ne s'agira pas de bricolage, mais que l'exploitation du travail pénitentiaire s'effectuera à grande échelle. Des contrats associent des sociétés privées à la gestion des lieux. Ces sociétés baisseront artificiellement leur coût de construction afin d'emporter le marché. Elles entendent bien maintenant se rattraper dans l'exploitation des établissements pénitentiaires, c'est-à-dire sur le dos des détenus. Elles ont en charge « l'hôtellerie », comme ose le dire ces crevures, la buanderie, la cantine, les services médicaux et, bien sûr, le travail pénitentiaire et la formation des détenus. C'est de cette façon que la Chancellerie entend rationaliser financièrement les taules, non sans avoir négligé d'intégrer dans ses études préliminaires des



économies touchant au matériel (6) et au personnel. Les innovations techniques et l'introduction de personnel privé limitent les effectifs (et les prérogatives) des matons. En dehors du baratin publicitaire apparaît nettement le souci de réaliser des établissements aux allures d'entreprises high-tech, à la fois économiques et parfaitement contrôlés. Voilà sans doute la véritable nature de l'« ouverture des prisons sur le monde » vue de la Chancellerie.

La responsabilisation des individus sans cesse invoquée pour les plier à la rationalité du travail l'est aussi pour soumettre les détenus à celle de la prison; et les amener à participer à la gestion de leur peine. L'AP dispose déjà d'un arsenal de mesures coercitives pour individualiser la durée de la peine (grâces et conditionnelles accordées au mérite, prétoire, quartiers d'isolement et cachots, suppression des parloirs, d'activités, etc.). La modernisation renforce et étend le champ des sordides calculs auxquels elle entend soumettre les détenus. Dans ces nouveaux pourrissoirs, les détériorations et les actes de vandalisme commis sous le couvert d'un relatif anonymat dans les anciennes taules deviennent immédiatement localisables. Tout est prévu pour identifier et sanctionner directement leur auteur. Un des procédés les plus courants, faire sauter les plombs de toute une aile, sera désormais localisé au moyen d'un boîtier à fusibles par cellule. Les canalisations des chloottes étant parfois bouchées pour inonder un étage, des syphons installés sous chaque cellule en gaine technique permettront de désigner instantanément l'auteur d'une vengeance bien naturelle. Voilà une application supplémentaire de contrôle individualisé. Elle prend toute sa valeur quand on sait que l'AP n'avait plus, dans beaucoup de cas, les moyens d'appliquer strictement l'ignoble règlement intérieur. Ces géolés aseptisées lui en fournissent l'occasion.

Les bagnes new-look sont conformes aux exigences de cette fin de siècle. Force est de constater cet apparent paradoxe: ce sont maintenant les prisons qui ressemblent aux usines. Non seulement l'agencement des lieux impose des règles de fonctionnement propres aux nouvelles techniques d'organisation du travail, mais tout est minutieusement pensé afin d'entraver sinon d'interdire toute connivence possible. Un système électronique sophistiqué, qui enserré le détenu dans un réseau dense de surveillance, prend en charge tous ses déplacements, parfois relayé par un système de badges magnétiques. On se croirait au Forum des Halles ou dans une société de bureaux de La Défense... Curieusement, ces techniques ont été expérimentées dans la sphère du travail, puis banalisées partout ailleurs, avant d'être importées dans l'univers carcéral. Mais si les cadres ont totalement intégré cette contrainte au point d'en faire quelque chose de gratifiant, les détenus, comme les travailleurs sans grade, en ressentent immédiatement tout le caractère oppressif. Ces techniques forment l'instrumentation principale pour huiler les relations explosives entre matons et détenus afin de les rendre les plus impersonnelles possibles. De même que la fonctionnalité des lieux s'attache à supprimer les points de friction, elle renvoie chaque détenu à un environnement dépersonnalisé. L'oppression devient de la sorte plus abstraite. Il est d'ailleurs moins question d'administrer une discipline de fer à une masse indifférenciée de prisonniers que de gérer les moindres aspects de leur détention. Le mode répressif ne peut disparaître - il forme la toile de fond intrinsèque à l'univers carcéral - il tend à se travestir en cette gestion froide et impersonnelle qui caractérise si bien notre temps.

NOUVELLES PRISONS

La construction des nouveaux établissements vient à point nommé pour alourdir le bras d'une justice qui se plaint de l'indigence de ses moyens. L'institution judiciaire fonctionne aussi avec valeur d'exemple. Pour que celui-ci soit effectif, il ne doit pas souffrir d'exceptions. C'est ce qui fonde la toute-puissance de la loi. Ainsi, des cellules sont spécialement réservées aux handicapés, des ailes entières aux toxiques, afin que nul n'échappe à l'incarcération. On voit en quoi la conception hygiéniste de ces mouloirs procure aux juges des possibilités élargies d'enfermement (7). Plus généralement personne ...



... ne doit échapper à la toute-puissance du monde. Tandis que la société a borné toute perspective humaine à la logique de l'argent, sans au-delà concevable, la prison moderne apparaît nécessairement comme un univers hermétique, sans échappatoire. Le capitalisme triomphant accredit partout l'idée d'un monde inéluctable. Un même sentiment de fatalité doit sévir dans les murs.

Les nouvelles forteresses sont érigées pour signifier à tous une maigre alternative. Soit subir les diktats d'une insertion forcée, soit endurer les rigueurs de l'exclusion; par une débauche de moyens technologiques qui se veulent imparables; par des quartiers où tout contact avec autrui et l'environnement proche est quasi impossible. Le principe des quartiers d'isolement et disciplinaires a été renforcé, l'AP pourra utiliser à loisir les 22 nouveaux QI pour balader les réfractaires. Tout y est étudié pour que les occupants n'aient aucune vue ni sur l'extérieur immédiat ni sur le reste de la prison d'une part, mais aussi pour qu'ils n'en entendent rien filtrer. Ces quartiers sont généralement situés au dernier étage d'un bâtiment, au même niveau que les cours de promenade grillagées qui leurs sont affectées. Les fenêtres en imposent des cellules ne laissent aucune vue possible. Ces prisons n'ont rien à envier à leurs grandes sœurs, les prisons de

haute sécurité américaines. À l'arbitraire musclé du maton s'ajoute la terreur hygiénisée. Le raffinement avec lequel les concepteurs de ce projet se sont évertués à abolir l'idée d'une échappatoire autre que le sport, la fiole, les études et le travail a pour fin de borner l'univers mental des détenus. Pousser l'isolement et la perte de tout repère encore plus loin en uniformisant la détention des maisons d'arrêts selon les critères de la haute sécurité des centrales, voilà le souci d'humanisation annoncé.

Les hauts murs au cœur des villes se dressaient comme un avertissement, un rappel à l'ordre, mais permettaient parfois la curiosité et le soutien des passants en cas d'agitation. C'est maintenant loin des voix amies, sans témoins et hors des murs de la cité que se manifeste la puissance carcérale.

Tout cet arsenal technologique n'a pas empêché que, dans les semaines qui ont suivi leur mise en service et avant même qu'elles soient totalement occupées, les prisons de Villeneuve, Tarascon, Neuvis et Saint-Mihel aient déjà connu des mouvements de protestation. Malgré les dispositifs mis en œuvre pour leur interdire l'accès aux toits, les mutins y sont montés. Les détenus se sont attaqués d'entrée aux conditions les plus modernes de leur détention: le contrôle par cartes magnétiques, la hausse des prix et le rationnement consécutifs à la



privatisation de la distribution des repas et de la cantine, les cellules individuelles. Il n'est évidemment pas plus humain d'être seul en cellule que de s'y trouver entassés.

Le silence auquel beaucoup se sont résignés dans la société rehausse d'autant la dignité des détenus insoumis. Ils ont su se faire entendre malgré tous les risques avec suffisamment de force pour inquiéter tout ce qui gouverne par les coups et le mépris. À chaque grève des plateaux, à chaque refus de remonter des promenades, à chaque saccage des installations, à chaque mutinerie, les exigences qu'ils font valoir sont les mêmes depuis des années: suppression des QI, des mitards et des prétroires; octroi automatique des remises de peine, permissions de sortie et libérations conditionnelles; SMIC pour les détenus qui travaillent; parloirs intimes; amnistie pour tous les mutins sanctionnés ou condamnés. Nous avons voulu leur rendre l'hommage qu'ils méritent en portant à la connaissance publique les plans et une documentation technique concernant certaines des nouvelles prisons où ils risquent de se voir transférer, sans négliger la possibilité de les leur faire parvenir par des moyens appropriés. Nous saluons l'esprit de révolte qui les anime.

Ce texte est le préambule de Treize Mille Belles, brochure sortie en novembre 1990, Os Cangaceiros...

NOUVELLES PRISONS

(1) Il faut que la chancellerie soit à court d'imagination pour laisser entendre une telle ineptie. Plus on construira de prisons, plus on enfermera de gens! Cette banalité, on la retrouve même dans la bouche de directeurs de taule. La surpopulation entraîne une promiscuité effrayante qui s'ajoute aux motifs constants de révolte. Répartissant «rationnellement» les détenus, la chancellerie prétend, comme elle ne se prive pas de le clabotter partout, faire œuvre de salubrité, mais il s'agit en l'occurrence d'une opération qui obéit à des considérations de maintien de l'ordre plus qu'à des velléités humanistes. Les places vacantes sont destinées à trouver preneur maintenant comme par la suite. À tel point que la chancellerie a exigé (comme on le lira dans la documentation technique) un surdimensionnement des équipements pour faire face à une future surpopulation.

(2) La répugnante démagogie en la matière consiste à nous bassiner avec de prétendues conditions de détention laxistes, qui favoriseraient des évasions répétées. La réalité est malheureusement tout autre. Le taux d'évasion est de 0,08 % par an, soit en moyenne 40 détenus sur l'ensemble des 48 000 détenus permanents. Saluons au passage la soixantaine d'évadés qui ont récemment fait la nique aux matons.

(3) On prendra connaissance, dans les documents de GTM ou à la lecture des plans, des mesures qui vont dans ce sens. Citons pour l'exemple les escaliers réservés exclusivement aux matons.

(4) En plus du contrôle d'accès qui permet de surveiller les moindres mouvements s'ajoutent encore dans les circulations principales des détecteurs électroniques de présence. Mis en fonction la nuit, ils repèrent aussitôt celui qui les franchit, donnant l'alarme au PCI. À l'extérieur, le chemin de ronde est surveillé par caméras et, outre la hauteur des clôtures, 6,50 m, et les miradors, on a rajouté au faite des clôtures un barbelé dit de «détection», qui déclenche l'alarme dès qu'on le touche tout en activant



automatiquement la caméra de surveillance du secteur.

(5) Sorte d'avancée en béton, fixée en surplomb des toits.

(6) Ainsi, la résistance de certains matériaux ou dispositifs est variable selon les secteurs où ils se trouvent placés.

(7) Contrairement à ce qu'ils voulaient faire croire, les petits juges ont protesté par une ou deux libérations provisoires contre l'auto-amnistie des hommes politiques non pas pour s'en prendre à une injustice mais pour protéger et défendre leur indépendance et leurs prérogatives d'enfermement. La sèche décision administrative de libérer Naccache n'a pas manqué de heurter de front l'espoir élémentaire des détenus: sortir. Leur colère a ressurgi au premier plan à cette occasion. Leur mouvement face au traitement rapide de l'affaire Naccache a été directement et sans fioritures une réaction contre une saloperie d'événement: pour nous, pas de liberté en vue.

Plan 4000

Les raisons avancées par les gouvernements de droite comme de gauche au projet de construction de nouvelles prisons sont « plus d'hygiène, plus de confort... ». Par cela on comprend plus d'isolement et la mise à l'écart des « individus dangereux » du reste des prisonniers. On comprend aussi plus de places, parce que mettre en pratique la politique sécuritaire signifie voter de nouvelles lois (LSQ, plan Vigipirate renforcé, loi anti-terroristes...), donner les moyens aux flics de les faire appliquer (réforme de la loi sur la présomption d'innocence) et développer la justice expéditive avec de plus en plus de comparutions immédiates. Cette suractivité des keufs et des juges a comme conséquence l'enfermement massif de toute une partie de la population, les incriminés, les délinquants (grands ou petits). Ce projet n'oublie personne. Des centres de rétention aux maisons de correction. Ce dernier terme peut surprendre, en effet, depuis quelque temps on pensait pouvoir l'oublier, que nenni, la droite s'agitait au pouvoir a relancé la chasse aux enfants, ils ont proposé une maison de correction par département. A Nîmes, le maire a déjà répondu favorablement, pour y mettre les 13-16 ans (qu'on ne peut pas incarcérer).

1996, un groupe de travail est constitué, présidé par Jean-Claude Parriaud (ingénieur général honoraire des Ponts et Chaussées). Suite à la construction des prisons du plan 13000, ce groupe avait pour mission d'établir les « améliorations » à apporter dans l'hypothèse d'un nouveau projet de construction. Leurs recommandations visaient particulièrement à différencier l'architecture des établissements suivant le type de population pénale et à améliorer la sûreté de ces établissements.

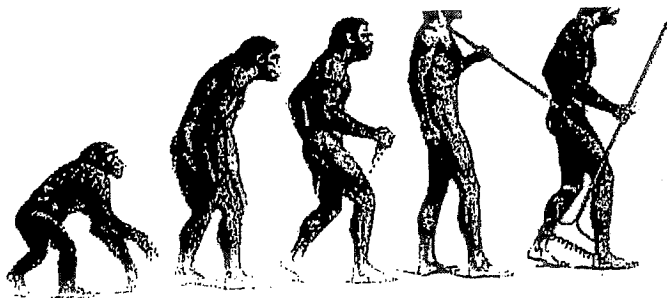


1999, Guigou lance un concours pour choisir les architectes qui vont être chargés de réaliser la construction de 4000 nouvelles places de prisons. Les lauréats sont le groupe Autran-Eiffage pour la première tranche et le groupe Architecture Studio-Quille Dalla Vera pour la seconde.

Ces deux groupes ont décroché ce contrat pour avoir respecté à la lettre le cahier des charges du ministère de la Justice.

Pour ce qui est de séparer, d'isoler les prisonniers, ils prévoient de diviser chaque établissement en quartiers, eux-mêmes divisés en secteur d'hébergement permettant ainsi qu'il n'y ait pas plus de trente prisonniers par secteur. Chaque cellule (prévue pour une seule personne) est équipée de douche. Les cours de promenade, délimitées par les bâtiments, sont totalement séparées les unes des autres. Tous les déplacements sont étudiés pour que les différents secteurs ne se croisent pas et chaque quartier est équipé d'une salle de sport et d'une bibliothèque. ...

En ce qui concerne le confort des matons tout est prévu pour que, à l'inverse des prisonniers, ils ne soient jamais isolés et restent en contact visuel permanent. Ils auront de véritables bureaux en détention, la lumière naturelle, une bonne ventilation, des chambres individuelles avec douches et WC et une salle d'attente avec office. La sécurité n'est pas laissée au hasard



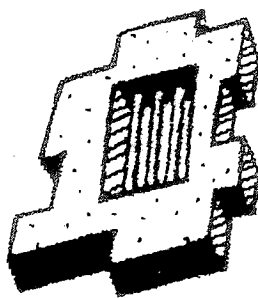
Ces architectes zélés n'en sont bien évidemment pas à leur coup d'essai.

Guy Autran, secrétaire général de l'Académie d'architecture est le spécialiste du domaine carcéral. Outre la construction de l'université de Cergy-Pontoise, on peut citer à son palmarès la MA d'Épinal en 1986, deux projets qui seront adaptés à sept sites dans le cadre des 13 000 et le CP de Rémire-Montjoly en

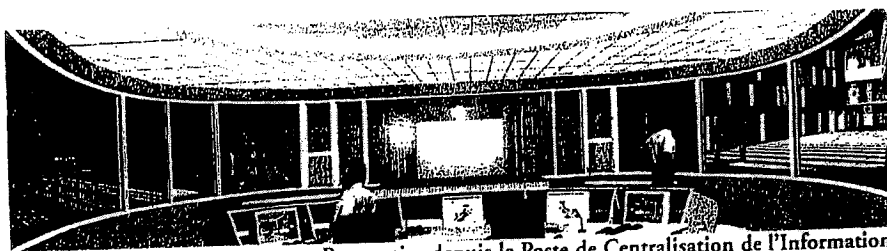
Exemple de Seysses :

L'ouverture de la MA de Seysses est prévue pour janvier 2003. L'ensemble occupe un terrain de 35 000 m² propriété de l'Administration pénitentiaire. À quelques centaines de mètres se trouve l'enceinte de la centrale du Muret. Cette MA représente quatre bâtiments d'hébergement pour les prisonniers, un bâtiment administratif, trois ensembles socio-éducatifs avec cuisine, gymnase, atelier et locaux d'enseignement. Le mur d'enceinte continu de 6 mètres de haut et de 850 mètres de long est flanqué de trois miradors culminant à 14 mètres. À l'extérieur, deux bâtiments abritent le mess du personnel et les salles d'accueil pour les familles.

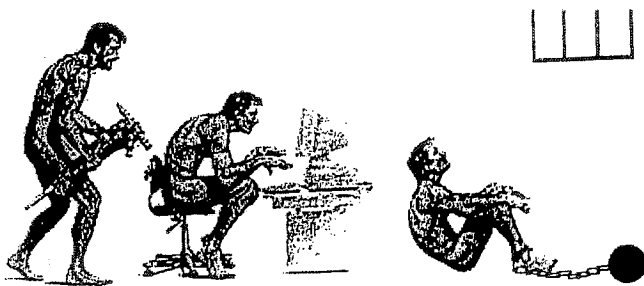
Les murs d'enceinte sont recouverts de matériau anti-grappins; les barreaux et serrures ont été soumis à des essais de sciage en laboratoire et sur site à des essais de résistance soit 30 coups de béliard de 600 kilos. Deux rangées de clôture de 5 mètres de haut, coiffées de rouleaux de barbelés, séparent les bâtiments du mur d'enceinte; menuiseries et vitrages pare-balles ont été testés dans les laboratoires du ministère de l'Intérieur avec des armes de type fusil d'assaut; des filets anti-hélicoptères couvrent les espaces extérieurs par un maillage dense à 8 mètres du sol... Les équipements intérieurs sont indémontables.



Guyane en 1997. Cette constance dans le travail lui valut d'être médaillé de l'Ordre national du mérite par le ministère de la Justice.



Perspective depuis le Poste de Centralisation de l'Information



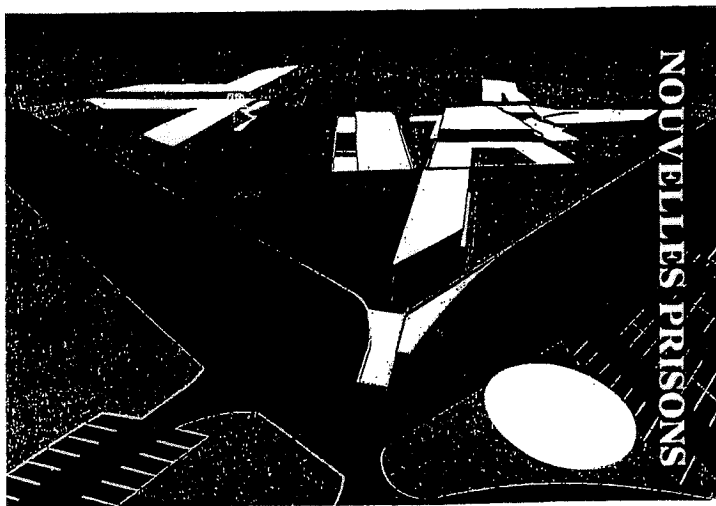
dans le site. Les architectes ont conçu le jeu ondulant des toitures – la « cinquième façade » – couvrant l'ensemble des bâtiments comme facteur d'intégration paysagère, notamment pour le site de

Autran est chargé de la construction de trois nouvelles prisons. Une MA à Séquedin, près de Lille, de 645 places (un quartier pour femme de 150 places, un CJD de 50 places et une cuisine centrale pour tous les établissements de Lille), un CP au Pontet dans le Vaucluse (une MA de 385 places, dont 25 places pour femmes, et un CD de 210 places pour hommes) et une MA à Seysses en Haute-Garonne de 650 places (520 pour les hommes, 40 pour les femmes, 50 pour mineurs). Ces deux dernières étant en cours d'achèvement. Le cabinet Autran est affilié à une entreprise pour réaliser le projet, il s'agit d'Eiffage Construction, troisième groupe français de BTP, qui a amassé un chiffre d'affaires de 22,5 milliards de francs en 2000 et dont le siège social se trouve 143, avenue de Verdun à Issy-Les-Moulineaux (tél. : 01 41 08 69 10).

Autran considère son travail comme une « mission quasi humanitaire », d'autant plus que, selon lui, la « présence accrue de la lumière naturelle par de grandes baies vitrées à l'angle de chaque bâtiment et dans les coursives » permet de limiter « l'effet anxiogène dû à l'enfermement », ces « échappées visuelles » n'ont évidemment pas d'autre but que celui d'accroître la surveillance. L'idéal d'Autran semble donc compris, il parlait de « faire accepter aux détenus sa peine sans révolte », « qu'ils intègrent volontairement les barreaux »...

La Farlède. Depuis les collines alentour, dont ils soulignent la beauté, la vue plongera en effet vers l'établissement, la présence de l'enceinte devant être quelque peu dissimulée par des « écrans végétaux ». Le but de ces courbes successives de la toiture étant bien évidemment de faciliter la surveillance. Autre initiative, ils vont mettre des espaces verts partout dont l'entretien sera assuré par... les prisonniers...

Dans le cadre des 4000 nouvelles places, ils ont été chargés de la construction d'un CP à La Farlède, près de Toulon, de 650 places, un CD pour hommes, une MA pour hommes et un quartier pour mineurs, un CP à Liancourt dans l'Oise de 600 places (un CD et une MA pour hommes, un quartier pour mineurs) et d'une MA à Chauconin Neufmontier en Seine-et-Marne de 650 places (deux quartiers hommes un pour mineurs).



Architecture Studio est un groupement de sept architectes (Martin Robain, Rodo Tisnado, Jean-François Bonne, Alain Bretagnolle, René-Henri Arnaud, Laurent Fisher et Marc Lehman). Ils fonctionnent habituellement avec un maître d'ouvrage, des programmistes, des ingénieurs, des entreprises, des industriels et des artisans. Pour l'occasion, ils sont associés avec l'entreprise Quille Dalla Vera (filiale du groupe Bouygues). Les principales réalisations de ce groupe sont la résidence universitaire Croisset, porte de Clignancourt, le palais de justice de Caen, l'église Notre-Dame-de-l'Arche-d'Alliance à Paris et le Parlement européen de Strasbourg. La construction de prisons apparaît comme une suite logique dans leur travail.

Ils ne se sont pas lancés dans cette « belle aventure » à l'aveuglette. Au mois d'août 2000, ils sont allés s'encanailler pendant une semaine dans une MA de la région parisienne – côté surveillant. Cela leur a permis de comprendre que le « lieu n'est pas indifférent » : devant tant de lucidité on reste coi.

La seule différence notable avec le projet Autran semble être d'ordre esthétique : « Architecture Studio a préféré une conception paysagère et une image globale très unitaire vue de l'extérieur pour favoriser l'insertion



La dernière construction d'Autran fut aussi la dernière destruction de taule. La prison de Rémire-Montjoly construite en 1997, a été en partie détruite par les prisonniers lors d'une émeute le 3 juillet 1999.

Mérovingiens et Gaulois...

Même combat...

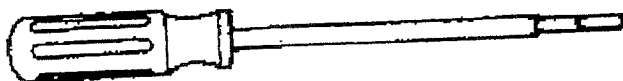
Contre les prisons...

Même les Mérovingiens s'y mettent. Le site choisi pour la construction de la MA de Chauconin-Neufmontier, qui semblait idéal entre le lycée et la déchetterie, abritait des vestiges archéologiques. Les travaux sont interrompus pour une durée indéterminée...

« C'est une bonne nouvelle, le personnel attend avec impatience et parfois avec nostalgie... » C'est ainsi que Gilles Nourtier, directeur de la maison d'arrêt de Dunkerque, commente l'annonce de la construction du centre pénitentiaire de 200 places prévue sur les communes de Coudekerque-Village ou de Capelle-la-Grande, prévue pour 2007. Cette construction sera peut-être elle aussi retardée comme ce fut le cas pour Sequedin, prévue initialement pour fin 2002.

En effet, l'État s'est heurté à l'hostilité des riverains mais également aux maires des trois communes sur lesquelles le projet était prévu : Sequedin, Hallennes-les-Haubourdins et Englos. Les litiges portaient d'une part sur le prix de rachat des terrains au mètre carré, jugés insatisfaisants par les parties civiles et d'autre part sur la non-viabilité du projet, la demande de permis de construire ayant été envoyée par une personne nommée par intérim au ministère de la Justice. Enfin, ce même site convoité par l'État recélérait des vestiges gaulois.

Ce qui est sûr, c'est que le nouveau gouvernement Raffarin a réitéré son désir de construire à tours de bras des nouvelles prisons et ce, sans attente. Il est donc à craindre que ces prisons se construisent sans plus de réticences de la part des riverains et encore moins de la part des habitants de la région.



Étalon des maisons d'arrêt pour le XXIème siècle



Selon la brochure de présentation du bureau du shérif de Los Angeles, la Twin Towers Correctionnal Facility, point d'entrée et poumon du réseau des maisons d'arrêt du comté, représente, « de par sa conception ultramoderne et son électronique de pointe », le prototype futuriste des maisons d'arrêt du millénaire nouveau. Qu'on en juge.

Fort de ses 142 000 m² alignés sur 4 hectares au croisement de l'autoroute 101 et du Cesar Chavez Boulevard, en plein cœur de la ville, « le plus grand établissement de détention du monde » (comme aiment à le clamer ses responsables), comprend un quartier de haute sécurité, un centre d'accueil et de sélection des nouveaux détenus et un bloc médical de 200 lits. À plein régime, le complexe emploiera 2 400 personnes, à la manière d'une gigantesque usine dont la matière première et les produits ouvrés seraient le corps des prisonniers.

Chacune couronnée d'un hélicoptère, les deux tours couleur pêche qui encadrent le centre de sélection et donnent son nom à l'établissement peuvent contenir jusqu'à 4 200 détenus. La première, haute de 70 mètres, abrite également les services administratifs et toute l'intendance, magasins, vestiaires du personnel, cantines et cuisines (capables de servir 18 000 repas quotidiens), mais aussi des salles de réunion et de formation, et même deux gymnases ouverts 24 heures sur 24. La deuxième tour loge les détenus recevant des soins médicaux et mentaux, distribués sur quatre étages cloisonnés du reste du complexe. Le bloc médical possède ses propres laboratoires d'analyse et de radiologie et occupe une soixantaine d'infirmeries (sur les quelque 350 que salarie la LA County Jail, outre 35 docteurs et 7 assistants dentaires).

[...] Cet agencement de l'espace est fait pour éviter d'avoir recours aux prisonniers comme main-d'œuvre et pour minimiser leurs déplacements, donc les contacts qu'ils ont aussi bien entre eux qu'avec les gardiens (outre ses toilettes privées, chaque kiosque de contrôle dispose d'une kitchenette). L'interdiction totale de fumer et d'utiliser de l'argent vise de même à réduire les motifs de contrebande et donc les occasions d'incidents violents entre détenus. L'atmosphère aseptisée et étonnamment silencieuse des lieux (sols, portes et murs sont insonorisés), l'abondance de la lumière naturelle, l'absence de barreaux aux ouvertures font qu'on oublierait presque qu'on est à l'intérieur d'une maison d'arrêt... Si ce n'étaient les uniformes, marron terne pour les détenus, en toile bleue pour les détenus (avec dessous un T-shirt jaune criard frappé dans le dos du sigle LA County Jail en grosses lettres bleu foncé), les portes et les digicodes omniprésents. Et le comportement soumis de ses pensionnaires, tout empreint d'une déférence craintive. [...] Il s'écoulera en effet entre 12 et 24 heures, souvent plus, surtout si le candidat à l'admission exige d'être examiné par un médecin, entre le moment où ils franchissent le portail du centre d'accueil et celui où ils atteignent enfin leur « logement » (le vocabulaire administratif par lequel la LACJ désigne leur cellule). En attendant, ils dorment par terre ou sur les bancs de métal des salles d'attente, sous les néons et la lueur criarde des télévisions qui marchent en continu pour « pacifier » le « poisson » en transit, c'est ainsi que les gardiens surnomment les nouveaux arrivants repêchés dans les holding stations, des postes de police de la ville et des municipalités avoisinantes qui achètent auprès du bureau du shérif de Los Angeles leurs services de police et de détention. « La grande majorité des clients sont des habitués, ils savent jouer. 99 % « suivent le programme ». Et puis vous avez vos 1 % qui vous créent toutes

les emmerdes : agités, colériques, agressifs, rebelles, incontrôlables par carence médicale ou mentale, ou tout simplement parce qu'ils sont épuisés et excédés d'attendre, membres de gang qui repèrent un rival dans la queue, etc. »

Le « poisson violent » est entreposé à l'écart dans une « cellule d'isolement » en béton nu de 1,5 mètre sur 2 mètres équipée d'un petit banc encastré et d'un WC, au besoin entravé de chaînes. Les plus récalcitrants sont pris en charge par l'Emergency Response Team, la brigade de choc formée de cerbères balaises cuirassés d'« uniformes d'extraction » et de « masques anticrachs » qui se font fort de plier en un tournemain toute résistance à l'ordre carcéral : « alors ils lui font sa fête ». Mais la plupart des détenus se rendent compte qu'ils n'ont pas intérêt à en arriver là. Mais on n'a pas le choix : on combat la violence avec la violence. Scotché sur la vitre de chaque kiosque de classification, un « avertissement » illustré informe les prévenus de mesures pénales récemment votées par l'assemblée de l'État qui peuvent les concerner.

Après le booking et la classification, le *fresh fish* est photographié et son dossier complété par ordinateur. Il est déshabillé et douché (par « paquets » de 70 durant les heures d'affluence). Il troque ses habits pour l'uniforme de toile et les sandales de caoutchouc de la maison.

[...] Le *deputy* Alexander a demandé à un employé de la clinique de me montrer la vidéo (je suis seul, aucun *fresh fish* n'étant encore parvenu jusqu'ici à travers le long sas des douches ; il y a bien une quarantaine de prévenus dans les cellules qui entourent l'aire triangulaire de 45 mètres de côté où s'affairent les infirmières, mais ils attendent leur examen médical, certains affalés par terre, d'autres dormant adossés au mur de béton ou debout l'air hébété). Eh bien, cette vidéo médicale est on ne peut plus explicite ! Sur une cadence rapide et saccadée, une voix grave exhorte les arrivants à signaler au personnel de la clinique s'ils souffrent d'« herpès, du sida, de gonorrhée, de problèmes hématologiques, de dépendance envers une drogue ou des médicaments » ou encore s'ils ont des « blessures, un plâtre, des poux, des vers, des scrofules, crabs, scabies, un membre artificiel ou toute autre prothèse ». Avec, à l'appui, pour chacune de ces affections, des photos spectaculaires de détenus souffrant de cas gravissimes qui défilent en accéléré. « Tout individu qui éprouve des difficultés à tirer la peau de son pénis vers l'arrière... » Gros plan repoussant. On ne s'attendrait jamais à voir pareille chose exhibée en public dans une culture puritaine aussi honteuse du corps (non domestiqué) que l'est la culture américaine. Mais évidemment ce ne sont pas des Américains moyens qui y sont exposés...

Un autre viaduc long de 200 mètres et plusieurs ascenseurs relient le centre de sélection à la gare routière nichée dans les entrailles du bâtiment, où des dizaines de bus viennent sans discontinuer, de nuit comme de jour, déverser leur cargaison de « poisson ». La LACJ possède le plus grand parc d'autobus public de tous les États-Unis, indispensable au convoyage de ses dizaines de milliers de pensionnaires. Un interminable dédale de couloirs aveugles aux murs nus connecte les différentes parties du complexe. Aucune ouverture ni marquage nulle part de sorte que, si un détenu parvenait à se glisser dans l'un de ces boyaux, il n'aurait aucun moyen de se guider vers la sortie. Au demeurant tous les déplacements, des reclus comme du personnel, sont contrôlés électriquement au moyen des empreintes digitales et de codes-barres.

Loïc Wacquant,

Le Passant ordinaire, n°28, mars 2000

« Il faut qu'on soit rentable, si on n'est pas rentable pour notre patron, on n'a pas de raisons d'exister. »

NOUVELLES PRISONS

Cette phrase d'un petit contremaître teigneux d'une entreprise de textile pourrait résumer à elle seule ce à quoi sont soumis (et vont être de plus en plus soumis) les prisonniers dans les (futurs) prisons semi-privées dites de « gestion mixte ». En effet, dans l'ouverture de ce marché plus que juteux à de grosses entreprises, c'est bien de rentabilité et de profits qu'il s'agit. Ces notions inhérentes au capitalisme, dans leurs fonctions d'exploitation et de contrôle, s'insinuent dans tous les espaces de la vie, y compris dans les plus antinomiques comme la prison ou les hôpitaux psychiatriques. Ainsi le vieil adage « tant qu'il y a de la vie, il y a de l'espoir » pourrait être transformé en « tant qu'il y aura des prisons, il y aura de l'argent à se faire ». Eh oui, la prison redevient le nouveau business du millénaire; en effet, jusqu'en 1927, les centrales appartenaient déjà à de gros entrepreneurs privés, qui se sont bâtis des fortunes colossales. La révolution industrielle en France s'est d'abord faite dans les centrales qui ont expérimenté le capitalisme de main-d'œuvre et de machinerie. L'exemple des pénitenciers privés aux États-Unis n'en est qu'un des tenants les plus grossiers. Ainsi, 17 firmes américaines se partagent 130 établissements (soit plus de 200 000 prisonniers), le tout éparpillé dans une vingtaine d'États. Il est à noter que depuis que 4 entreprises (Corrections Corporation of America, Correctional Service Corporation, Securicor et Wackenhut) se sont introduites en Bourse, l'industrie dite « carcérale » est devenue l'un des chouchous de Wall Street et ce marché est promis à un bel avenir.

Introduite par le garde des Sceaux, Albin Chalendon (qui n'a fait que renouer avec le fil de l'histoire et rompre avec l'État providence), en 1986, dans

le cadre de 13 000 places supplémentaires de prison, la gestion mixte permettait d'ouvrir au secteur privé la prison, jusqu'alors chasse gardée du ministère de la Justice. Celles-ci étaient

construites et financées par l'État, ce dernier gardant toutefois la possibilité de confier au secteur privé l'ensemble du fonctionnement, à l'exception des fonctions de direction, de surveillance, de gestion du personnel pénitencier et du greffe. En 1997, la garde des Sceaux Elisabeth Guigou décide de la reconduction de la gestion mixte des 21 prisons du programme 13 000 et son extension aux 6 prisons du programme 4 000. C'est à partir du 1^{er} janvier 2002 et pour une durée de huit ans que 3 sociétés, retenues par l'Administration pénitentiaire, vont prendre le relais pour assurer les fonctions d'intendance et d'appui à la mise en œuvre de réinsertion. Ce véritable partenariat entre le public et le privé se résume ainsi: l'État s'occupe de surveiller la population pénale, les entreprises, elles, s'occupent de la presser.

Mais qui sont ces entreprises qui se prétendent si humanistes qu'elles « contribuent à la mission de réinsertion de l'AP et qu'elles apportent un regard extérieur, permettant un rapprochement avec le monde du dehors »? Les trois sociétés retenues ne sont pas les moindres.

La Siges, mandataire de la zone Nord-Est, est une filiale du groupe Sodexho-Alliance, groupe français qui travaille déjà avec les administrations pénitentiaires de Grande-Bretagne et d'Australie. Vingt pour cent de son chiffre d'affaires provient des ateliers de production en établissement.

L'Idex, mandataire de la zone Sud, est partenaire de la Sogeres, elle aussi filiale du groupe Sodexho-Alliance.

La Gepsa, mandataire des zones Ouest, Est et Île-de-France centre, est une filiale du groupe Suez. Vingt-cinq pour cent de son chiffre d'affaires provient des ateliers de production en établissement.

Ces deux groupes (Sodexho-Alliance et Suez) sont bien évidemment cotés en Bourse.



L'attrait des entreprises privées pour le milieu carcéral est loin d'être innocente et désintéressée. Elles ont vu là une manne financière pour fourguer leurs produits de merde et leur esclavage moderne. Ainsi, lorsque Martine Vialet (directrice de l'Administration pénitentiaire) déclare que la gestion mixte « a introduit la concurrence à l'intérieur du système pénitentiaire et qui dit concurrence, dit facteur de progrès, d'innovation et d'émulation », une relecture s'impose : qui dit « concurrence », dit « facteur de rentabilité, de profits et d'exploitation ». Ainsi le parallèle entre le dedans et le dehors se vérifie d'autant plus. À l'extérieur, le contrôle social et policier se durcit et renforce l'isolement de chacun. À l'intérieur, la sacro-sainte loi du marché s'ajoute à la conception judéo-chrétienne de pénitence : le prisonnier doit non seulement payer pour sa faute mais aussi être une source de profits. La chanson *Sois faignant* tombe alors en désuétude : « Si jamais tu voles un couillon qui t'envoie tout droit en prison, dis-toi qu'il est plus mal logé. Car pour te payer ta pitance, tandis que tu feras pénitence, lui qui est si fier de t'enfermer, faudra encore qu'il aille bosser. »



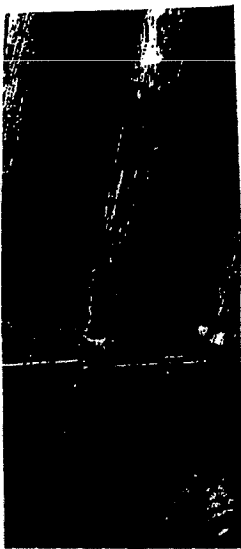
Quelles sont les différentes fonctions de ces sociétés au sein des établissements pénitentiaires ?

Tout d'abord la restauration. Sodexho détient déjà le quasi-monopole de la restauration collective (cantines d'entreprise, d'école, de lycée, etc.) et il n'y a qu'à voir la moue que font les gamins sur le chemin de la cantine pour comprendre la qualité des barquettes-repas. D'autant que la composition des plateaux individuels est confiée à une fine équipe d'experts diététiciens, apprentis chimistes plus soucieux de l'état du portefeuille que des plaisirs de la chair. On peut remarquer que la composition et la quantité des repas peuvent être modifiées à la demande du chef d'établissement, ce qui devient un outil supplémentaire de pression au sein d'une prison. La barquette de cosmonaute ayant remplacé l'écuelle, la maigre qualité des repas, elle, n'a pas changé et oblige bien souvent les prisonniers à cantiner.

Cette deuxième fonction est elle aussi assurée par ces mêmes entreprises. « Si la merde qu'on vous sert au repas ne vous suffit pas, vous pouvez toujours nous l'acheter ! » C'est un véritable racket que font ces sociétés en obligeant les prisonniers à acheter de la nourriture jusqu'à 4 à 5 fois plus cher que dans le commerce. Mais comment cantiner sans ressources financières ?

Heureusement que ces mêmes sociétés sont là pour fournir un travail dont le salaire est aussi frugal que leurs repas, d'autant qu'elles ont tout à y gagner : l'AP

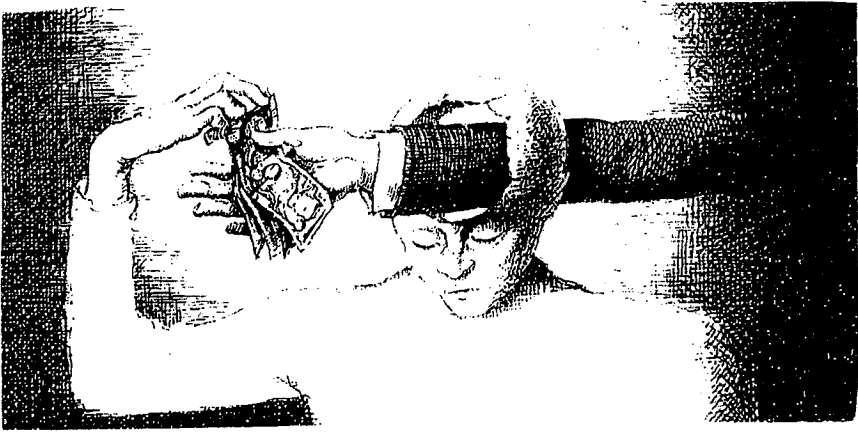
ne fait pas payer l'utilisation de ses locaux, les entreprises sont exonérées de charges sociales, les rémunérations sont calculées au minimum et le droit du travail n'est pas appliqué. En 1999 par exemple, le taux horaire minimum en maison d'arrêt était de 17,34 francs, le SMIC horaire était lui de 40,22 francs. Il faut savoir que, sur cette base, l'Administration prélève 30 % pour frais d'entretien ; suite à cette première ponction, le revenu est réparti en trois parties :



10 % consacrés au pécule de libération, 10 % destinés à l'indemnisation des parties civiles et 80 % constituant enfin la part disponible du détenu pour cantiner soit, après calcul, les 17,34 francs horaire se transforment en 9,70 francs ! La main-d'œuvre carcérale devient si compétitive que les entreprises hésitent même à délocaliser dans le tiers monde. De plus, pour l'AP, le travail carcéral est un facteur supplémentaire de pression, de séparation entre prisonniers, et de chantage, c'est elle qui décide si tel ou tel travaillera. Qui ferme sa gueule, accepte la détention et sa peine, pourra être classé donc gagner quelques mètres et espérer quelques aménagements ; qui ouvre sa gueule, se rebelle et refuse le système carcéral sera déclassé et réduit au minimum. L'hypocrisie des entreprises va jusqu'à affirmer que le « travail en prison constitue un élément d'équilibre de la détention car il permet au détenu de ne pas rester inactif, d'organiser sa journée, de se responsabiliser et d'être mis dans une situation de production proche d'une situation habituelle de travail à l'extérieur ». Il est question de paix sociale et ils pourraient ainsi rajouter à l'entrée de chaque taule, sous le fameux tripotique de la République, que le travail rend libre, croyance absurde et nauséabonde qui ferait presque oublier que se trouvent à l'intérieur des murs des hommes et des femmes privés de liberté.

Les mêmes entreprises sont prestataires de formations professionnelles, assurant ainsi leur vivier de main-d'œuvre corvéable, parvenant à créer une « chaîne continue entre formation professionnelle, travail en détention et travail à la sortie ». Les autres prestations concernent la maintenance (fourniture et entretien du mobilier), l'hôtellerie (fourniture en linge), le transport et le nettoyage (concer-

... l'entretien dans les nouvelles prisons. voir l'article sur l'architecture).



On voit donc que ces entreprises prennent part à l'ensemble de la « vie » des prisonniers, fonctionnant en vase clos, réglant leur quotidien horrible selon l'équation simplissime :

(Je te nourris + je t'habille + je t'exploite) x (ils te surveillent) = tu me rapportes. L'extension de la gestion mixte à toutes les futures prisons démontre non seulement la rapacité de ces sociétés avides de profits et de plus-values mais aussi la logique de l'État, qui permet ces nouvelles constructions. En effet, la meilleure façon de rendre possible l'existence matérielle de ces nouvelles taules et leur multiplication, c'est de les rendre rentables pour les entreprises et à moindre coût pour l'État. Ainsi, la justification économique sert d'atout supplémentaire pour faire intégrer petit à petit la nécessité d'augmenter les places de prison. Les prisonniers réduits à suer sang et eau (l'enfermement plus l'esclavage moderne) n'ont comme avenir que d'être les proies de ces PDG vampiresques à moins que... à moins que dedans comme dehors le refus de l'exploitation et l'idée de grève générale ne fassent leur chemin. Comme le dit Fathi : « Plus un euro qui entre ou qui sort de la taula, imaginez le coup de massue [...] c'est notre argent qui fait tourner ces prisons, réfléchissez, pensez-y au lieu de vous différencier. »

Non à la construction



des nouvelles prisons



Quand le bâtiment va, tout va !!!

Le programme de construction de trente nouvelles prisons, présenté en novembre par Perben et Bedier, complète le plan 4000 qui comprend six prisons (2500 places supplémentaires) dont deux sont actuellement terminées (cf. encart Le Pontet). Aujourd'hui, il y a 48000 places pour 54000 prisonniers. Avec ce programme de 13200 nouvelles places, la capacité d'enfermement serait portée à 60000 d'ici 2007. Ce chiffre reste purement théorique car on sait très bien que la préoccupation de l'Etat n'est pas la surpopulation carcérale mais la possibilité d'enfermer et de contrôler toujours plus, selon les fluctuations cyniques de leurs jeux politiques. (Passage de 47992 prisonniers en février 2001 à 54950 en juillet 2002). L'encellulement individuel, prôné comme amélioration des conditions de détention a justifié la construction de nouvelles places. Cet argument est maintenant retourné sous couvert de préoccupations toutes aussi humanistes : le gouvernement vient de s'apercevoir qu'il y avait beaucoup de suicides en prison. Ainsi la cellule individuelle reprend son sens : elle sera une faveur ou une mesure disciplinaire. De même, le souci d'une meilleure «répartition géographique du parc pénitentiaire» pour favoriser les rapprochements familiaux est plus que douteux, les demandes actuelles ne sont pas accordées par manque de place mais selon le bon vouloir de l'administration pénitentiaire.

Perben annonce également que 2000 places seront réservées à «l'application de nouvelles conceptions de l'enfermement» qui dépendront des études de J. L. Warsmann et R. Eladari. Warsmann,

député des Ardennes, est chargé du «développement des peines alternatives» (bracelet électronique, centres de semi-liberté...) pour les courtes peines. L'alternative consiste à développer l'enfermement à l'extérieur des murs et non à désengorger les maisons d'arrêt, dont le nombre va d'ailleurs s'accroître de 17 d'ici 2007. La généralisation du bracelet électronique va permettre d'augmenter le nombre de personnes sous contrôle judiciaire et de mieux surveiller les personnes en conditionnelle. (Cf. article p. 9 «Le bracelet électronique»). R. Eladari, qui fut le responsable des projets pénitentiaire depuis quinze ans, est chargé pour sa part de proposer un nouveau type d'établissement pour les prisonniers dits psychiatriques. Ceux estimés les plus dangereux resteront dans les quatre «unités pour malades difficiles» ou dans les SMPR (services médico-psychologique régionaux) qui sont décrits par la revue du Dalloz elle-même comme insalubres, vétustes et rendues inefficaces par leur implantation dans les prisons. Les autres iront dans les dix nouvelles unités fermées dans des hôpitaux spécialisés (244 lits). Il y a pour l'instant peu de détails sur ces unités mais un des objectifs est de limiter les chances d'évasion dans les hôpitaux. Leur fonctionnement n'est pas encore déterminé mais la loi du 9 septembre 2002 affirme que «en tant que patient hospitalisé, le détenu se voit reconnaître les mêmes droits que tout autre patient» en précisant cependant : «immanquablement, la qualité de détenu ne peut et ne doit pas être ignorée lors de l'hospitalisation»... Eladari est aussi chargé d'étudier le développement ●●●

... des CPA (Centre pour Peine Aménagée) dont un est déjà ouvert à Marseille et deux vont être inaugurés en janvier 2003 à Metz et Villejuif. Ces centres sont destinés aux prisonniers dont le reliquat de peine est inférieur à un an. Les personnes y feraient des démarches de réinsertion la journée et seraient enfermées la nuit. Le CPA de Metz comprend trente places pour vingt-huit surveillants et une équipe de SPIP (Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation).

La préoccupation majeure du programme est la sécurisation optimale des nouvelles prisons. Elles seront dotées de double enceinte, brouillage des portables, tunnel à rayons X, appareil de reconnaissance par biométrie... Perben annonce sans fioritures le retour des «quartiers de grande sécurité» jusque dans les maisons d'arrêt. Les deux centrales en prévision, de 150 places chacune (une à Alençon, l'autre n'est pas encore située), ont changé de définition : une centrale n'est plus une prison pour les longues peines mais «un établissement sécuritaire accueillant les détenus les plus dangereux». Les dispositifs anti évasion vont être renforcés ainsi que la séparation entre les différents quartiers de détention pour éviter la propagation des mouvements collectifs. L'accès des forces de l'ordre dans la prison sera facilité. Dans le même sens, la loi du 9 septembre 2002 redéfinit les règles de répartition des condamnés. Jusqu'à présent, les personnes étaient enfermées en Maison d'Arrêt, Centre de Détention, Maison Centrale... selon la longueur de leurs peines. Maintenant, cette répartition se fera selon «le profil du condamné», «sur la base de critères liés à leur éventuelle dangerosité et à leur personnalité». L'objectif est d'isoler dans des prisons

tombeaux les prisonniers qui ne se laissent pas complètement détruire par l'administration pénitentiaire pour éviter tout développement de la contestation. Les échéances fixées pour ce programme de 13 200 places annoncent les premiers appels d'offre début 2003 et l'engagement de 50 % des autorisations de programme avant la fin 2003. Les directions départementales de l'équipement, avec l'aide d'entreprises privées, sous la houlette des préfets, ont commencé dès juillet 2002 à chercher des terrains adaptés (10 à 12 hectares, plats, carrés...). Pour l'instant, vingt parcelles (publiques ou privées) auraient été identifiées dont : Béziers, Mont de Marsan, Agen, Le Havre, Orléans, Rennes (anciens abattoirs), Valence, Rodez, Nancy (dans les anciennes carrières Solvay), les études de faisabilité seraient en cours.

Pour l'instant, peu de réactions se font entendre contre la construction de ces nouvelles prisons et les rares déclarations ne sont pas rassurantes. A Coudekerque-Village, un centre pénitentiaire de 400 places doit être construit d'ici 2007.

L'emplacement actuellement en discussion se situe dans un «croissant vert» qui entoure la ville de Dunkerque et les Verts se scandalisent car c'est une zone protégée. Qu'ils se rassurent, le gouvernement a prévu une «conception paysagère (...) pour favoriser l'insertion dans les sites, les enceintes devant être dissimulées par des écrans végétaux», les petits lapins ne seront donc pas traumatisés par le bloc de béton... Les déclarations du directeur de la clinique en face de laquelle se situerait la prison ne sont pas moins cyniques : «je ne conteste pas la nécessité d'une nouvelle prison» mais «quel est l'intérêt pour les détenus d'être dans un cadre verdoyant ? Derrière les murs, ils ne verront rien»...

Localisation des prisons pour adultes

Mont de Marsan (CP)	400	Orléans (CP)	600
Agglomération de Lille (CP)	400	Ile de France (CD)	600
Aggl. de Dunkerque (CP)	400	Rennes (CP)	600
Aggl. du Havre (CP)	400	Le Mans (CP)	400
Aggl. de Beauvais (CP)	400	Alençon (MC)	150
Aggl. de Lyon (MA)	600	Alsace (CP)	500
Rhône-Alpes 1 (CP)	600	Nancy (CP)	500
Rhône-Alpes 2 (CP)	600	Béziers (CP)	600
Nice (MA)	600	Agglomération de Poitiers (CP)	400
Ajaccio (CP)	300	A localiser (MC)	150

CP : Centre Pénitentiaire (établissement composé au minimum d'un quartier maison d'arrêt et d'un quartier pour condamnés)

MA : Maison d'Arrêt (établissement pour les prévenus et les condamnés à une peine inférieure à un an)

CD : Centre de Détention (établissement exclusivement pour les prisonniers condamnés à une peine supérieure à un an)

MC : Maison Centrale (établissement pour les prisonniers condamnés à une peine de plus de cinq ans)

Localisation des établissements pénitentiaires pour mineurs

Valenciennes

Alsace

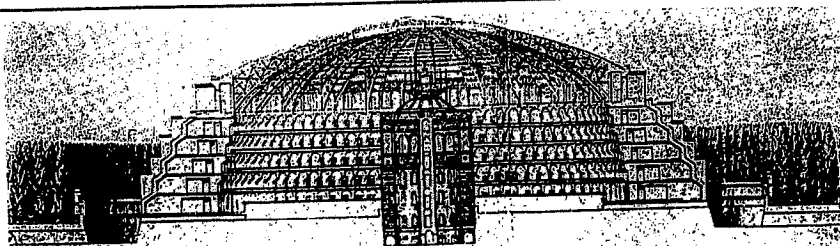
Nantes

Ile de France : Meaux et ouest d'Île de France

Agglomération de Lyon

Agglomération de Toulouse

Sud Est



PROJET DE PÉNITENCIER CELLULAIRE
Coupe Transversale

Les données statistiques sont susceptibles de ne pas correspondre aux chiffres officiels

Valence, priver de liberté pour engraisser les privilégiés.



L'agglomération valentinoise fait partie d'un vaste programme de construction de 8000 places supplémentaires de prison à l'échelle nationale, un centre de détention (1) et une maison d'arrêt sont prévus (400 places), pour parfaire le quadrillage sécuritaire.

La propagation de l'idée d'insécurité avait été contredite par un intervenant (2), à un débat de l'association Arapège en novembre 2001, qui constatait une diminution du nombre de prisonniers. Cette affirmation fut aussi appuyée par un autre intervenant (3) lors de la semaine « Regard sur la prison » qui a eu lieu au mois de mai et début juin dans deux des cinémas de la ville. Pourtant la surpopulation de la maison d'arrêt de Valence est très importante, 230 détenus au lieu de 120. Une piste de réflexion nous a été donnée par un représentant CGT de l'Administration pénitentiaire, qui a pu constater que, dès le mois de juin 2001, les maisons d'arrêt et les prisons en général avaient vu le nombre de prisonniers augmenter en raison d'un flux d'incarcérations pour de courtes durées (d'un jour à quelques mois, en suspens depuis des années) et que l'administration judiciaire avait décidé de faire purger sur ordre de l'État. Pourquoi ? Il faut tout d'abord savoir que les prisons construites depuis la loi Chalandon sont des établissements dont la construction a été réalisée par des entreprises privées et l'État a payé leurs travaux ainsi que le fonctionnement de celles-ci, soit une rétribution de

250 francs par jour et par place d'emprisonnement. L'État a payé depuis des années des places alors que celles-ci n'étaient pas occupées.

De plus, ces sociétés se livrent à un véritable racket : elles rationnent les prisonniers au niveau des repas pour les obliger à leur acheter de la nourriture quatre à cinq fois plus cher (cantine) pour arriver à se nourrir. Par ailleurs, la rétribution que l'on alloue aux prisonniers pour leur travail de 300 à 1500 francs par mois pour trente-cinq heures de travail sans aucun droit social ni de santé est souvent fournie par les sociétés qui gèrent ces mêmes établissements (4).

Ces lieux d'enfermement où la loi pénitentiaire règne sans obstruction ne sont pas non plus des lieux permettant aux individus présents une quelconque réinsertion, un des buts officiels de ces établissements. Au cours des débats qui eurent lieu après la projection des films, les intervenants, dont plusieurs faisaient partie du système pénitentiaire, nous ont fait part des énormes difficultés qu'ils rencontrent pour assurer leur travail. De multiples embûches font que les intervenants travaillent sur le fil du rasoir. Tel intervenant avait commencé un journal avec les détenus, qui a été censuré par l'Administration, celle-ci a fait pression sur les prisonniers pour qu'ils ne le voient plus pour réaliser l'activité journal. Tel prisonnier participait à un spectacle mais celui-ci n'ayant pas respecté l'ordre pénitentiaire (retard à un retour de permission) le rôle dans la pièce de théâtre qu'il avait

répété des mois lui était retiré, telle fête réalisée par des bénévoles est interdite à de nombreux prisonniers sous prétexte de surpopulation alors que les bénévoles la préparaient avec de nombreux prisonniers, quant aux diplômes ou formations, lorsque les prisonniers peuvent en bénéficier, ceux-ci sont soumis à la loi du casier judiciaire, qui fait qu'ils ne peuvent trouver du travail qu'au rabais, la plupart des secteurs d'activité leur sont inaccessibles (administration, informatique) et ceci fait des anciens prisonniers des individus à la merci de la charité patronale.

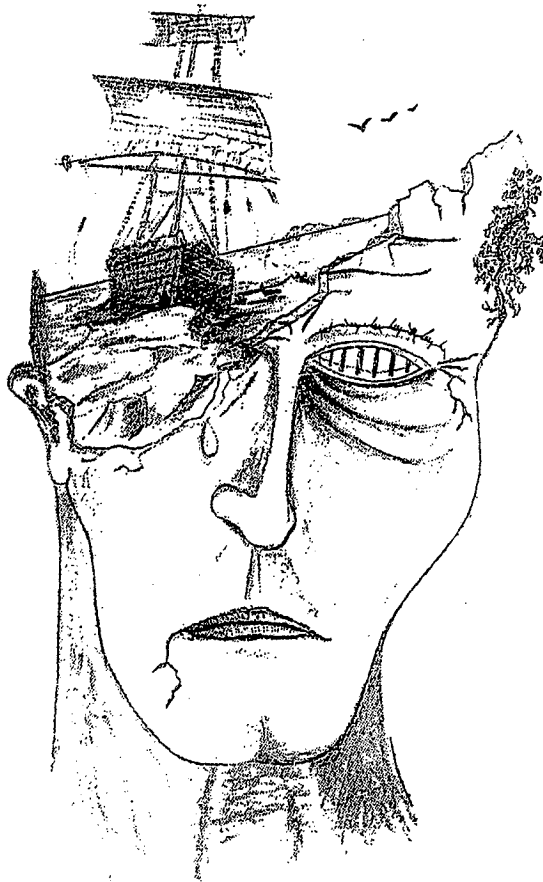
Comme disait un des anciens procureurs de Valence, Georges Appap: « Pour que cela change, il faudrait une révolution », il faisait sûrement référence à la prise de la Bastille. Sur la question des nouvelles prisons, un véritable débat doit avoir lieu, alors que la décision a été prise par les autorités depuis le mois de mars.

Les prisonniers et leur famille mais aussi l'ensemble de la population sont concernés par cette nouvelle implantation et par les nombreuses questions qu'elle soulève.

« Pour la construction des centrales nucléaires nous avons pu en débattre, là, même pas, alors que c'est aussi important. »

Collectif solidarité prisonniers (5).
8, place Saint-Jean
c/o le Laboratoire 26000 Valence

NOUVELLES PRISONS

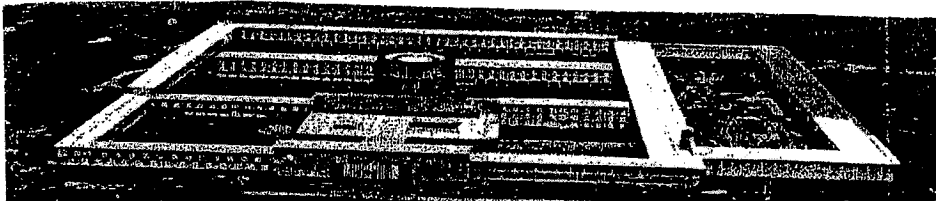


1.06.2000

Dessin d'un détenu

(1) Le terme de « détention » est utilisé d'une façon constante actuellement, ainsi que celui de « détenu », mais l'acte de déténir ne s'apparente qu'aux objets, nous n'utiliserons plus ces termes afin de conserver aux prisonniers leur statut d'êtres vivants.

(2) Directeur de la prison de Caen et rapporteur auprès du ministre de la Justice en novembre 2001.



(3) Charlie Bauer : chiffre du grand banditisme en diminution de 5 % à 3 %.

(4) La France a été condamnée par le BIT en 1998 pour non-respect de la législation sur le travail.

(5) Émission de radio du Collectif solidarité prisonniers tous les 3^e lundi de chaque mois sur Radio Mega 99.2 de 17 h à 18 h.



LES MURS N'ONT PAS QUE DES OREILLES...

Comment expliquer que la construction en cours d'au moins trente nouvelles prisons ne suscite quasiment aucun débat, aucune réflexion, aucune critique, sinon refus, de la part d'organisations, d'associations concernées? Dans les conférences, colloques, rencontres autour du thème carcéral sont abordés au travers de longues conversations ronronnantes les grandes interrogations philosophiques comme le « sens de la peine » et les réponses préfabriquées sont les inévitables tartes à la crème comme les alternatives à l'incarcération. Mais pendant ce temps, jamais le problème bien concret de l'avancée des chantiers, de l'ouverture imminente des premières constructions n'est posé. Un peu comme si tout le monde faisait mine d'oublier que le dispositif sécuritaire planifie la mise au ban d'un nombre croissant de la population qui déroge aux règles de l'économie capitaliste comme de ceux qui en sont déjà exclus.

Pourtant le fait que pour la première fois un secrétaire d'État délégué au développement immobilier du parc pénitentiaire a été nommé devrait au moins révéler l'importance du projet des 8000 nouvelles places: où sont les 5 millions de manifestants du 1^{er} mai qui refusaient soi-disant le fascisme et qui en acceptent tous les relents: violence policière, contrôle renforcé et exploitation accrue? Lors du dernier programme, celui des 13000, quelques associations pourtant assez timorées comme la Farapej s'étaient positionnées clairement contre le projet de construction: il restait évident que même si l'on en restait aux débats sur la réinsertion ou sur les améliorations des conditions de détention, chaque nouvelle place de détention signifiait un échec. Il est vrai que jusque-là le gouvernement n'a pas fait beaucoup de publicité, très peu d'articles de presse sont parus sur le sujet et ils ont généralement décrit les options architecturales des futures taules, faisant mine de les adapter aux idées citoyennes des Droits de l'homme. Soit il cherche à éviter une opposition, soit il pense que ce débat déjà enteriné n'a pas besoin d'être posé à nouveau. Il n'en demeure pas moins que ce silence généralisé, de l'intérieur comme de l'extérieur, est inquiétant: l'idée avancée dans ce projet est clairement énoncée par le pouvoir: le but pour les années à venir est bien d'enfermer de plus en plus de monde pour de plus en plus longtemps. Au moins l'implantation d'une centrale nucléaire a-t-elle toujours provoqué des refus, ne serait-ce que parce que cette énergie est perçue comme dangereuse pour l'environnement. Le fait que la construction de plus en plus de lieux d'enfermement n'éveille pas plus de résistance est révélateur du niveau de soumission ambiant, qui rend incapable de comprendre qu'une société carcérale est une société mortifère; et c'est bien cette soumission à un monde de plus en plus fléqué, militarisé, bétonné, rentabilisé, qui laisse la voie ouverte à la solution de l'emprisonnement comme réponse aux problèmes sociaux et économiques.

L'emprisonnement à l'intérieur des murs accompagne un mouvement de contrôle généralisé qui fait de plus en plus ressembler la société civile à une prison: comme pour faire accepter cette idée que pour le bien de tous il est nécessaire de séparer, de laisser chacun dans une petite cage, de contrôler l'ensemble des gestes quotidiens, la prison emprunte de plus en plus de modèles au monde dit « libre »: télévision, sport, travail... Elle le copie d'autant plus que les mêmes cerveaux depuis les mêmes bureaux d'études conçoivent aussi bien des plans de prisons modernes que ceux d'une gare TGV ou d'une université. Ils appliquent à peu de chose près la même logique, les mêmes critères,

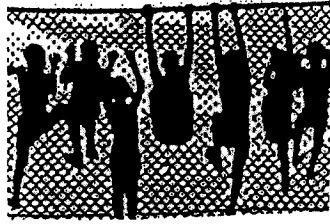


ils utilisent le même vocabulaire, obéissent aux mêmes contraintes: séparation, sécurité, contrôle. L'architecture n'est pas une façade esthétique, elle est l'un des principaux instruments de normalisation. L'architecture est formatrice d'un type de pensées, la rentabilité, la ligne droite contre la courbe. « La droite est saine à l'âme des villes... la courbe est ruineuse, difficile et dangereuse. L'homme traçant des droites témoigne qu'il s'est ressaisi, qu'il rentre dans l'ordre. » Le Corbusier, 1930. L'architecture organise, gère, uniformise. Elle forme les imaginations, les consciences. Elle fabrique des réflexes, des gestes. Elle induit des comportements. Elle régule, elle pacifie et, quand besoin est, elle contraint.

Tout ce qui se construit aujourd'hui est obligatoirement soumis à l'autorisation des pouvoirs publics. Même un architecte qui aurait des libertés d'esprit verrait ses ambitions fondre sous le poids des différents plans d'occupation des sols, qui prévoient à long terme l'urbanisme d'un quartier, d'un arrondissement, d'une ville, d'une agglomération. L'État impose pour commencer dans l'ensemble des chantiers dont il est commanditaire un cahier des charges où la sécurité est primordiale: installation systématique de caméras de surveillance, digicodes... De fait, l'urbanisme n'a plus grand-chose à voir avec l'idée que l'on pouvait se faire de l'architecture, son travail est de prévoir et d'organiser les rapports sociaux planifiés par l'État: les quartiers riches protégés contre d'hypothétiques agressions extérieures, les quartiers pauvres sécurisés pour maintenir l'ordre. L'urbanisme est l'application d'un système économique et politique: « urbaniser » la lutte des classes signifie la soumettre, la rentabiliser, la pacifier. La conception architecturale des prisons ne déroge pas à cette logique: après avoir prévu l'individualisation et la séparation dans les constructions du

« Oui, tout voir jusqu'à l'enfance. Si l'autre est celui qui me regarde, qui ne tient sous son regard et m'interpelle, comme l'affirme Levinas, alors le détenu, regardable à merci sans réciprocité, réduit la visibilité d'un corps-objet, perd tout caractère de personne, c'est-à-dire de ce qui fait l'essence de son humanité. » Claude Lucas

... début du XX^e siècle (Fresnes par exemple), les 13 000 à la fin des années 80, en réponse aux mouvements de lutte carcérale de 1985-1986, ont systématisé tous les moyens sécuritaires que permettraient les nouvelles techniques et les expériences de contrôle largement éprouvées dans les usines et les villes. Le nouveau projet des 8 000 n'est pas pour le coup une réponse à des mouvements: peut-être pour la première fois l'État anticipe-t-il des débordements qui ne manqueront pas d'exister, en même temps qu'il affiche sans vergogne sa politique du tout-carcéral à l'américaine, et qu'il modernise ces prisons et les adapte aux nouvelles normes. Et pour ce faire, il utilise les mêmes méthodes pour l'intérieur que pour l'extérieur: durcissement et développement des moyens de répression et de contrôle et en même temps il cherche à s'assurer le concours du plus grand nombre possible en échange d'un peu de confort et d'hygiène. Guy Autran, se prenant sûrement pour le Machiavel des temps modernes, a pour idée directrice de ses conceptions de faire "accepter au prisonnier sa condition de détenu", un peu comme les bourgeois du début du siècle pensant vaincre les résistances prolétariennes préoyaient d'acheter à vil prix l'assentiment de ceux qu'ils exploitaient: "Combattons les communistes en faisant d'eux des propriétaires." L'aboutissement d'un tel projet serait à l'extérieur un monde complètement atomisé, renvoyant chacun chez soi et détruisant tous les rapports sociaux improductifs à l'économie et à l'intérieur un isolement systématisé, une généralisation des QHS et une destruction scientifique des consciences...



En deux siècles, le pouvoir capitaliste a réussi à imposer son ordre à tout ce qui ne lui profitait pas et qu'il ne contrôlait pas et à faire de l'idée de sécurité le principe incontournable de l'élaboration de tout projet. Si cette idée semble aujourd'hui évidente, si ce fonctionnement paraît presque naturel, il aura pourtant fallu des décennies de combats, de massacres, de guerres et d'idéologues de tous genres pour qu'elle existe et pour qu'elle obtienne bon gré mal gré l'assentiment de l'ensemble de la société. Par exemple, donner une peine incompressible de trente ans ne choque quasiment personne au XXI^e siècle alors que pour les bourgeois législateurs de 1791 enfermer quelqu'un pendant dix ans était le châtiment le plus cruel qui soit. Autre exemple, interdire à trois personnes de discuter dans un hall d'immeuble est vécu comme un progrès social depuis le 11 septembre 2001, alors que les graveurs de plaques de rue au XVI^e siècle étaient obligés de travailler de nuit pour ne pas être l'objet d'attaque de la population parisienne hostile qui voyait à juste titre le début du fichage. Au XIX^e il avait fallu vider le centre des villes de tous les pauvres car il était destiné à d'autres usages: commerce, prestige, affaires, et à des usagers plus tranquilles et fortunés. Le peuple a été progressivement repoussé au-delà des barrières qui entouraient Paris. Élu en 1849 par les campagnes françaises, Louis-Napoléon s'était engagé à rétablir l'ordre après la révolution de 1848 et avait chargé Haussmann d'en être le grand ordonnateur. Pour gagner la guerre sociale, Haussmann s'était attaqué d'emblée à la rue avec deux objectifs: policer la populace en organisant l'idéal de vie d'une classe moyenne, la bourgeoisie, et faire de Paris l'espace des affaires et du pouvoir. Pour discipliner le citadin, il a fallu calmer les esprits en créant un ensemble ordonné où l'uniforme est là pour inciter à l'ordre, définir des espaces de promenade dont l'aménagement appelle l'usage et sépare les moments d'une vie bourgeoise bien réglée. L'usage des espaces s'est défini et s'est réglementé, la vie privée s'est séparée de la vie publique. Les grands magasins gorgés de marchandises ont pu s'étaler dans un confort impudique. La ville a été désormais organisée par une hiérarchie contraignante: les volumes dessinés en relation les uns avec les autres (immeubles, rues, carrefours, jardins...). Cette conception bien bourgeoise de la ville s'oppose radicalement à la ville classique (que l'on peut encore apercevoir à Naples par exemple) dont le tissu était varié, fait de morceaux sans liens les uns avec les autres, où un palais pouvait être adossé à une mansarde, une église à un immeuble chétif: chacun pouvait construire à son idée, et les rapports de forces cohabitaient visiblement.

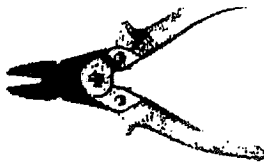


« Dégager les grands édifices de façon à leur donner un aspect plus agréable à l'œil et une défense plus aisée dans les jours d'émeute. Assurer la tranquillité publique par la création de grands boulevards qui laisseraient circuler non seulement l'air et la lumière, mais aussi les troupes et, par une ingénieuse combinaison, rendraient le peuple mieux portant et moins disposé à la révolte. Il s'agit d'établir des voies qui assureront des communications larges, directes et multiples entre les principaux points de la capitale et les établissements militaires destinés à les protéger. L'art, c'est le beau réalisé par l'utile. » Haussmann.

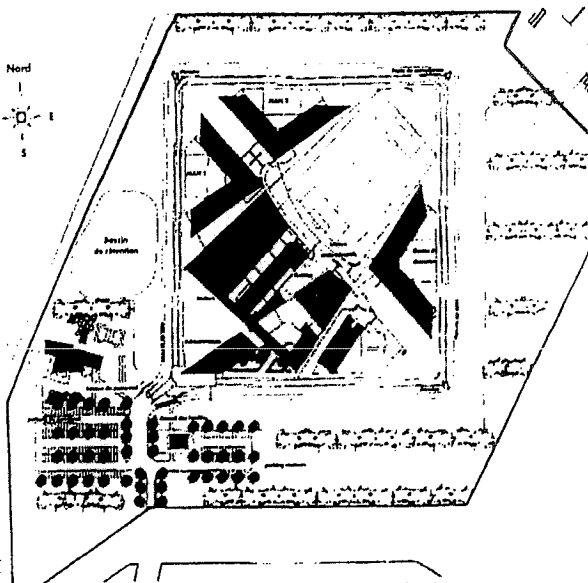
À cette époque, les rapports de forces étaient plus clairs et la lutte des classes bien visible: l'architecture reposait encore essentiellement sur la construction de monuments, d'édifices dont le but était de montrer le plus ostensiblement possible le pouvoir, qu'il soit religieux ou politique. À la fin du XVIII^e, après les révolutions anglaise et française, quand le système marchand a imposé l'argent comme nouveau pouvoir et nouvelle forme de rapports sociaux, l'architecture est devenue fonctionnelle et s'est occupée de l'aménagement de l'espace à des fins strictement politico-économiques. Jeremy Bentham, le conceptualisateur du panoptique, ce principe architectural qui permet à celui qui surveille de tout voir sans être vu, en même temps qu'il décrivait ce principe, publiait en 1787 une *Défense de l'usure*, où il revendiquait la liberté totale du commerce et de l'argent. La rationalité économique de l'architecture n'était pas perçue seulement comme un moyen pratique mais comme un véritable but moral. Son panoptique a largement inspiré et inspire encore l'organisation de la production, l'architecture et le contrôle de l'espace dit « public », même si la complexité des rapports sociaux engendrés par la profusion capitaliste a amené les gestionnaires et technocrates à en adapter et en raffiner les formes, sans jamais renoncer à ce principe de contrôle absolu sur les esclaves de l'ère industrielle:

« Dans le panoptique, l'œil du maître est partout, il ne peut point y avoir de tyrannie subalterne, de vexations secrètes.

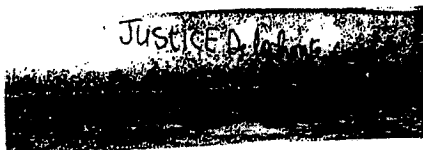
Le premier objet est la sécurité du bâtiment contre les entreprises intérieures et contre les attaques hostiles du dehors. La sécurité du dedans est parfaitement établie, soit par le principe même de l'inspection, soit par la forme des cellules, soit par l'isolement de la tour des inspecteurs, soit par l'étrécissement des passages et mille précautions absolument nouvelles qui doivent ôter aux prisonniers la pensée même d'une révolte et d'un projet d'évasion. On ne forme pas de desseins quand on voit l'impossibilité de les exécuter; les hommes se rangent naturellement à leur situation, et une soumission forcée amène peu à peu à une obéissance machinale. La sécurité du dehors est établie par un genre de fortification qui donne à cette place toute la force qu'elle doit avoir contre une insurrection populaire. En un mot, j'estime qu'on trouvera ce plan applicable, sans exception, dans tous les établissements où un certain nombre d'individus doivent être gardés sous ins-



pection dans un espace point trop vaste pour qu'on puisse le couvrir ou le border de bâtiments. Peu importent les destinations diverses, ou même contraires, des établissements: punir les criminels endurcis, garder les fous, réformer les vicieux, confiner les suspects, employer les oisifs, entretenir les indigents, guérir les malades, former ceux qui veulent apprendre un métier ou dispenser l'instruction aux générations montantes, en un mot qu'il s'agisse de prisons pour la détention à vie ou pour la détention en attente de jugement, ou de pénitenciers, ou de maisons de correction, ou de maisons de travail pour les pauvres, ou de manufactures, ou de maisons de fous, ou d'hôpitaux, ou d'écoles. Si l'on trouvait un moyen de se rendre maître de tout ce qui peut arriver à un certain nombre d'hommes, de disposer tout ce qui les environne de manière à opérer sur eux l'impression qu'on veut produire, de s'assurer de leurs liaisons, de toutes les circonstances de leur vie, en sorte que rien ne pût échapper ni contrarier l'effet désiré, on ne peut pas douter qu'un moyen de cette espèce ne fût un instrument très énergique que les gouvernements pourraient appliquer.»



Plan masse du centre pénitentiaire du Pontet (Vaucluse)

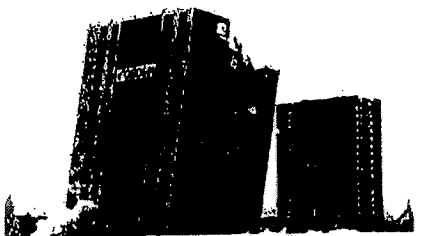


L'objectif du panoptique est de contrôler, prévoir, guider, imposer tout mouvement. L'architecture est, depuis Bentham, un des outils essentiels pour transformer l'être humain en objet: faire d'un être imprévisible, animé de folie, de passion, d'irrationalité, bref, de sentiments, un automate régulé, séparé de ses semblables, accomplissant des fonctions prédéterminées. L'urbanisme est un cadre de cet idéal domesticateur. Ce projet de construction de l'espace, qui voit le jour au début du XIX^e, s'est développé et continue de se développer au même rythme que l'argent qui tente de devenir l'unique rapport social. En 1930, les mouvements architecturaux des pays dominants ont rédigé un programme d'un modèle d'urbanisation uniforme valable pour tous les pays où la révolution industrielle avait fait son œuvre. Un des éminents représentants français de cette confrérie de destructeurs, Le Corbusier, exposait dans la charte d'Athènes des conceptions urbanistiques toujours d'actualité: «L'urbanisme exprime la manière d'être d'une époque. Il ne s'est attaqué jusqu'ici qu'à un seul problème, celui de la circulation. Il s'est contenté de percer des avenues ou de tracer des rues, constituant ainsi des îlots bâtis dont la destination est laissée au hasard des initiatives privées.»

Le cycle des fonctions quotidiennes: habiter, travailler, se récréer, sera réglé par l'urbanisme dans l'économie de temps la plus stricte, la fonction de circuler assurant les échanges tout en respectant les prérogatives des trois autres fonctions.

Les données d'un problème d'urbanisme sont fournies par l'ensemble des activités qui se déploient non seulement dans la ville mais dans toute la région dont elle est le centre. La raison d'être de la ville doit être recherchée et exprimée en chiffres qui permettront de prévoir pour l'avenir les étapes d'un développement plausible. La ville prendra le caractère d'une entreprise étudiée à l'avance et soumise à la rigueur d'un plan général. Subordonnée aux nécessités de la région, destinée à encadrer les quatre fonctions clés, la ville ne sera plus le résultat désordonné d'initiatives accidentelles. Le hasard cédera devant la prévision.

Si la cellule est l'élément biologique primordial, le foyer, c'est-à-dire l'abri d'une famille, constitue la cellule sociale. Le foyer est le noyau initial de l'urbanisme. Il protège la croissance de l'homme, abrite les joies et les douleurs de sa vie quotidienne. Pour qu'il soit plus facile de doter les logis des services communs destinés à réaliser dans l'aisance le ravitailllement, l'éducation, l'assistance médicale ou l'utilisation des loisirs, il sera nécessaire de les grouper en «unités d'habitation» de grande efficacité. Et c'est à partir de cette unité-logis que s'établiront dans l'espace urbain les rapports entre l'habitation, les lieux de travail et les installations consacrées aux heures libres. Le zonage, en tenant des fonctions clés: habiter, travailler, se récréer, mettra de l'ordre dans le territoire urbain. La circulation, cette quatrième fonction, ne doit avoir qu'un but: mettre les trois autres utilement en communication. La ville et



«... sa région doivent être munies d'un réseau exactement proportionné aux usages et aux fins et qui constituera la technique moderne de la circulation. Il s'agit alors d'étudier bien la cellule, c'est-à-dire le logement d'un homme, d'en fixer le module et de suivre à l'exécution en séries uniformes. Le treillage monotone et tranquille, ainsi formé d'innombrables cellules, s'étendra sur de grands mouvements d'architecture, mouvements autres que l'indigente rue en corridor. Conséquence de la série, le standard, la perfection. Le tracé régulier, c'est la géométrie entrant dans l'ouvrage. Il n'y a pas de bon travail humain sans géométrie.»

Cette théorie peut s'appliquer pour toutes les constructions, immeubles de fonctionnaires, hôpitaux, routes, prisons... La description de l'organisation des espaces dessine un modèle de vie qui paraît aussi solide qu'un bloc de pierre, aussi clos qu'un encinte de prison. Gasparin, ministre de l'Intérieur de Louis Philippe, écrivait dans son rapport au roi sur les prisons départementales (1837): «Pour élever des prisons, il faut avoir un système dont le programme devient la pensée, et le plan, l'expression.» Lucas (architecte, 1830) affirmait que le «rôle de l'architecte est entièrement changé: il doit pour ainsi dire faire passer dans la pierre l'intelligence de la discipline.»

Presque deux siècles plus tard, le nouvel architecte en vogue des prisons, Autran, reprend les mêmes arguments lorsqu'il présente son projet au gouvernement Jospin: «J'espère qu'on oubliera les contraintes de fonctionnement parce que tout devient simple, je veux arriver à ce que le détenu, aussi bien que les surveillants, accepte involontairement l'enfermement.» Quant au sinistre duo Guigou-Viallet, il présentait ce programme dans un charabia commercial destiné à vendre le bâtiment autant que l'idée:

Guigou: «Dans le jugement du concours, deux critères revêtaient une importance particulière: d'une part le respect du programme fonctionnel, notamment de ses spécificités pénitentiaires, d'autre part, la qualité architecturale des projets, leur aptitude à créer un cadre de vie de quartier urbain en détention, et enfin à assurer une bonne intégration des établissements dans leur environnement. Les deux projets lauréats des groupements Autran-SAE et Architecture Studio-Quille Dalla Vera (Bouygues) marquent un progrès certain sur l'architecture des années 90, c'est-à-dire du programme des 13000 places. Ils constituent une réponse nouvelle à un problème ancien: choisir un parti architectural qui atténue les rigueurs de la privation de liberté et facilite la mise en œuvre de la politique de réinsertion, en créant en détention les conditions d'une vie sociale de quartier urbain et d'accessibilité aux activités communes.»

Viallet: « Je suis favorable au concept de prison organisée comme une petite ville. La philosophie de la détention n'est plus celle du XIX^e siècle où l'on isolait l'individu dans sa cellule pour qu'il réfléchisse sur lui-même en accomplissant sa rédemption. Aujourd'hui, c'est la privation de liberté qui constitue la sanction. On doit donc faire en sorte que le détenu puisse préserver ses droits d'individu. Si l'on veut qu'à sa sortie il sache encore vivre en société, il doit garder des contacts sociaux durant sa détention. Cette typologie de petite ville permet au détenu d'être en relation avec toutes les fonctionnalités qu'il trouverait à l'extérieur pour s'éduquer, se faire soigner, travailler ou exercer une activité culturelle, religieuse ou sportive, s'il le désire. Puisque l'on retrouve en prison les fonctions inhérentes à la ville, pourquoi ne pas les organiser de façon comparable? L'une des innovations du programme 4000 consiste à distinguer équipements collectifs et équipements de proximité. Une partie de l'établissement s'apparente ainsi au centre-ville, avec ses équipements collectifs: salles d'enseignement spécialisé, équipements sportifs, service médical ou greffe, et chaque quartier d'hébergement dispose de salles d'enseignement, de locaux d'activités socio-éducatives et d'une salle de réunion du personnel. »

Cette comparaison entre la prison et la ville est d'autant plus effrayante qu'elle tend à se vérifier un peu plus chaque jour surtout dans les quartiers les plus pauvres: on y trouve à peu près autant d'activités socio-culturelles et de possibilités de s'insérer d'une façon ou d'une autre dans la société... Le fait de penser qu'un prisonnier est un citoyen pourvu de droits uniquement privé de liberté est, même si l'on est un adepte du droit, un mensonge cynique. En prison, il n'y a qu'un seul droit, celui du plus fort: les familles de « suicidés », les isolés, les malades, tous ceux qui subissent l'arbitraire et la violence en savent quelque chose. Cette comparaison montre juste encore une fois que dehors comme dedans, le droit est, par essence, celui du plus fort.

Derrière ce flot de mensonges au sujet des possibilités offertes aux prisonniers, une seule réalité demeure, c'est celle de la sécurité: à savoir comment tenir enfermés des êtres humains sans risque de mutineries ou d'évasions au détriment de la santé mentale et physique:

« Le projet doit permettre la séparation des différentes populations carcérales (prévenus ou condamnés, hommes, femmes ou jeunes détenus) grâce à un système de distribution flexible facilitant l'isolation des différents secteurs à la demande, qu'il s'agisse des locaux d'hébergement ou des circulations donnant accès aux équipements collectifs. Ceux-ci doivent en effet être utilisables successivement par les différents groupes sans qu'ils ne se rencontrent. À l'intérieur des murailles, le projet s'organise comme un morceau de ville. Ses quartiers sont desservis par



des rues, intérieures ou extérieures, qui peuvent être des lieux de sociabilité. Les conditions d'accès à ces différents espaces restent à la discrétion de la direction, qui peut les modifier dans un sens plus ou moins libéral. Au lieu des traditionnels couloirs obscurs desservant les cellules de part et d'autre, les circulations sont sur double hauteur avec mezzanines, éclairées latéralement par l'atrium à l'angle du bâtiment et par le pignon, ou zénithalement pour les étages supérieurs. Les postes de surveillance situés à mi-hauteur ont vue sur les deux niveaux. Le même principe de desserte a été retenu pour les équipements communs pour dilater tous les espaces collectifs. La règle étant aujourd'hui de limiter les déplacements accompagnés de prisonniers, chaque quartier d'hébergement dispose en rez-de-chaussée de quelques équipements: une petite salle de gymnastique, une salle d'activités (dont la prise des repas en quartiers ouverts) et la bibliothèque. Ils s'ouvrent sur le hall-atrium qui distribue l'ensemble des quatre niveaux et facilite la communication visuelle entre les postes de surveillance. »

Il s'agit bien d'aménager l'espace au gré des décisions de l'AP. Ce même espace qui est décrit dans le verbiage d'Autran comme un lieu possible de rencontres peut devenir une place forte empêchant tout contact. La sécurité a pour première idée que tout rassemblement non programmé est une source de désordres, c'est pour cela que l'isolement généralisé est à la base des cahiers des charges des constructions. Le seul véritable problème pour l'AP est de garder isolés 200 à 300 prisonniers vivant dans un espace clos et réduit. Cette logique architecturale doit s'adapter à tous les nouveaux établissements pénitentiaires et elle sera renforcée dans les centrales à effectif réduit, les prisons de niveau 3, véritables QHS modernes conçus pour neutraliser les très longues peines et les recalculants.



La ville est conçue sur ce même modèle: à la fois il faut assurer le contrôle de toutes les voies d'accès et de communications, afin de pouvoir circonscrire les émeutes à un quartier sans risquer qu'elles ne puissent s'étendre, et la séparer en unités bien distinctes: «La ville, qui fut construite à l'origine pour des raisons de sécurité, pour protéger les habitants à l'intérieur des murs de la cité contre des ennemis faisant toujours irruption de l'extérieur, est, à notre époque post-moderne, associée plus au danger qu'à la sécurité. Cette forme de peur engendre moins une inquiétude quant au sort de la cité en tant que telle, conçue par ses habitants comme une propriété collective et une garantie de sécurité individuelle, qu'elle ne conduit chacun à isoler et à protéger sa propre demeure à l'intérieur de la cité. Les murs autrefois construits autour de la ville la parcourent maintenant en tous sens, sous forme de dispositifs plus ou moins visibles dirigés non plus contre des envahisseurs éventuels mais contre des citoyens indésirables», Zygmunt Bauman (2000). Le programme de réhabilitation des grands ensembles tout comme celui de constructions de nouvelles villes obéissent aux mêmes principes que celui des constructions des 8000. Comme les poches de pauvreté étaient des poudrières, la solution est de les convertir en petits ensembles ou de les démolir partiellement ou en totalité pour mettre fin aux concentrations de familles à problèmes et autres cas sociaux. L'espace public des nouvelles villes est devenu un espace voué principalement à la circulation des hommes et des marchandises. Les rues, les places ne sont plus faites pour se rencontrer mais pour consommer et il n'est donc plus normal de s'y arrêter: plus de bancs, de pelouses, mais des fontaines, des dalles aspergées d'eau, etc., histoire de bien assoier les décisions législatives interdisant les rassemblements. Cet espace public tend à devenir de plus en plus un espace policé placé sous le signe de la sécurité: prolifération simultanée des caméras de vidéosurveillance et des agents de répression et de contrôle social (policiers, militaires, vigiles, gardiens, adjoints de sécurité, agents de médiation...). Plus l'espace semble être destiné au bien-être du citoyen et moins il lui appartient. On doit l'utiliser et non se l'approprier. Cadenasser, souder, bétonner, faire du mobilier urbain un vrai blokhaus ne suffit pas, il faut entretenir, cela veut dire protéger. Le poids du cadre sécuritaire étouffe singulièrement l'individu qui tente d'exister dans un espace public où il est devenu étranger. L'État sait bien que ces tentatives d'appropriation de la rue par l'individu et surtout par le groupe sont très dangereuses. Outre le fait que les «dégradations» coûtent, ça dessine dans certains cas les contours d'un territoire qui pourrait bien devenir rebelle et échapper à la force de l'ordre.

Le résultat est la privatisation plus que partielle des espaces communs tels que les cours, les pelouses, les terrains libres. On a protégé par des grilles les jardins annexés à chaque immeuble, ainsi disposés autour d'un bâtiment ou d'une cage d'escalier: ils sont devenus des parties semi-privées réservées aux résidents et sont devenus par conséquent privatifs pour les résidents extérieurs perçus comme des étrangers voire des ennemis virtuels.

NOUVELLES PRISONS

La finalité de cette logique architecturale est double: renforcer le dispositif de contrôle central (ce qu'Autran appelle pour les prisons la «sécurité objective»), en clair déployer plus d'uniformes, et faire de chacun un collaborateur de ce dispositif (ce que Autran appelle la «sécurité subjective»). Le rêve du pouvoir serait que chaque habitant devienne le maton des autres habitants.

De tous temps la police a toujours eu besoin d'informateurs, de délateurs sans qui elle resterait impuissante. Ce principe est érigé en système, qui à travers les différents plans, contrats, conven-



... tions signés entre les communes et l'État, tente à élargir toujours plus le réseau de collaborateurs possibles. Le commerçant a tout à gagner à construire des relations de coopération confiantes avec l'ensemble des forces répressives. D'autant plus que les commerces sont généralement les principaux lieux d'animation d'une ville (fêtes des commerçants, sponsoring, samedi à l'hypermarché...). Les associations, pour se voir reconduire leurs subventions, se doivent désormais d'outrepasser leur rôle d'animation, d'éducation voire d'agitation pour devenir des auxiliaires de police chargés de contrôler, de dénoncer.

En France, la tendance est à la territorialisation, c'est-à-dire à la dotation de plus en plus de pouvoirs aux autorités locales. Les plans locaux et départementaux de sécurité où le préfet parle et décide au nom de l'État le montrent. Le système policier reprend en le modernisant le principe du panopticon: la finalité est de faire de chaque citoyen un surveillant de l'autre citoyen. Plus abstraitement, on retrouve l'idée du panopticon dans ces différents plans départementaux de sécurité mis en place en 1993: 95 panopticons forment aujourd'hui le panopticon général français:

«Le plan départemental de sécurité est un acte public qui vaut instruction pour les services de police, de gendarmerie et de douanes et se



réfère à des procédures contractuelles avec les partenaires suivants : les villes, les professions de sécurité, sociétés de gardiennage, groupements professionnels et associations. Il comprend quatre parties : primo, le diagnostic de la délinquance avec cartographies des atteintes à la sécurité, en temps réel grâce à l'informatisation. On sait les lieux, les horaires, l'apparition des phénomènes, les itinéraires des bandes...

On aura recours aux sondages pour connaître les appréciations du public sur les prestations sécuritaires... Secundo, le recensement des moyens disponibles de tous les acteurs de la sécurité. Tertio, la détermination d'objectifs : la déclinaison locale des priorités gouvernementales comme aussi les modalités de coopération entre les différents services. Quarto, l'établissement d'un tableau de bord, pour décider de l'implantation des forces, et définir des objectifs aux acteurs de la sécurité qui sont trop souvent détournés de leur fonction prioritaire par l'accomplissement de tâches secondaires.

De fait, l'accent est mis sur la nécessité de travailler en partenariat : c'est là que réside l'efficacité de la police, à savoir le travail de partenariat avec les acteurs sociaux vivant ou travaillant dans une zone limitée géographiquement. C'est un véritable stimulant pour les policiers dépassés par les événements et le rejet d'une jeunesse qui les méprise autant qu'elle s'amuse à les affaiblir en les attaquant.

On l'aura compris, il est crucial à très court terme de s'opposer par tous les moyens possibles à la construction des nouvelles prisons : si l'on ne peut pas faire l'économie de cette résistance, il est tout aussi urgent de briser ce mouvement qui fait de tous les espaces de vie un vaste centre pénitentiaire sous peine de rentrer définitivement dans le cauchemar du meilleur des mondes capitalistes où la liberté ne sera plus qu'un vidéo jeu haut de gamme et où la communication risque d'être réduite définitivement à un exclusif dialogue entre logiciels : le monde de la prison pour tous où le degré de résignation des uns et des autres déterminera le régime de notre réclusion.

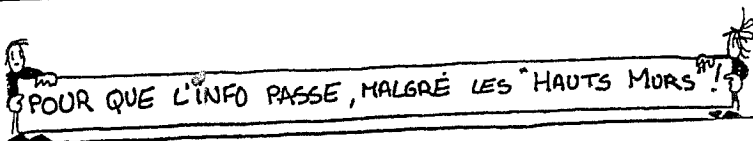


LE PONTET : de la publicité à la réalité

Seysses et le Pontet sont les deux premières prisons du plan 4000 à être quasiment terminées. Le Pontet (Centre Pénitentiaire de 605 places), près d'Avignon, a été inauguré le 19 décembre et « ouvrira » ses portes en avril 2003. Ce CP fût présenté comme modèle au niveau sécuritaire : dispositif anti hélicoptère renforcé, un no man's land grillagé de trente mètres à l'extérieur des murs d'enceinte, deux miradors de douze mètres de haut... mais la réalité, d'après les matons, est toute autre. Le centre de détention de 160 places ne possède pas de cour intérieure qui permet habituellement aux matons, un seul par étage, de se surveiller entre eux. Les étages sont sous vidéo-surveillance mais il demeure de nombreux angles morts. L'unique moyen pour déclencher l'alerte est un boîtier électronique que chaque gardien portera sur lui. Il n'y a pas

de filin sur les toits, le troisième mirador de six mètres de haut est inefficace, et les « avenues » ne sont pas aussi compartimentées que le projet le prévoyait. Les condamnés, les prévenus et les mineurs pourront toujours se rencontrer en allant aux parloirs, au gymnase et à l'infirmerie. Pour l'anecdote, notons que les syndicats de matons menacent de manifester pour la création de trente postes supplémentaires, mais vu comment s'est passé le dernier concours de recrutement (800 reçus sur 10500), ça ne va pas être facile...

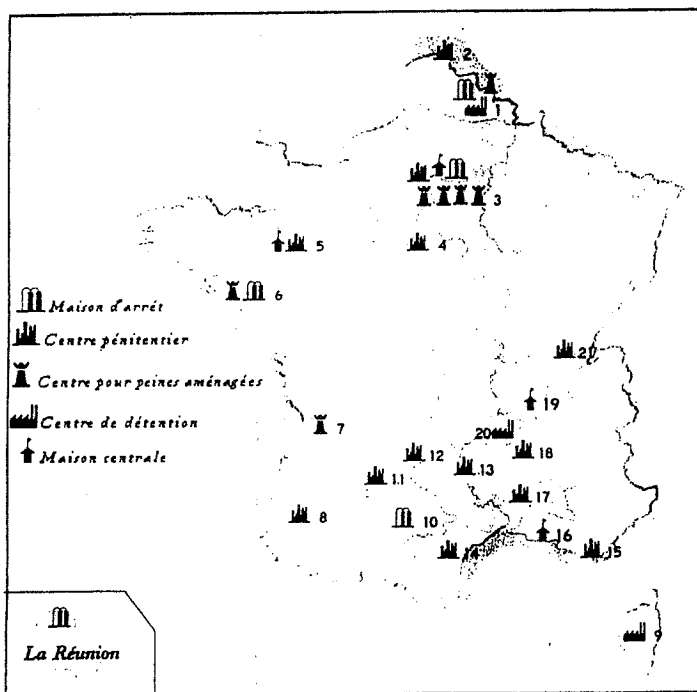
Big Brother est fort, mais pas invincible, sa puissance dépend aussi de la publicité qu'il en fait. Les budgets alloués pour les constructions de taules sont énormes, mais pas encore suffisants pour annihiler tout espoir de concertations, de conspirations, de résistances. A nous de creuser les failles.



CONSTRUCTION DES NOUVELLES PRISONS

Liste et localisation des nouvelles prisons

En général, les prisons ne sont pas indiquées sur les panneaux de signalisation. Pour trouver, c'est simple, il suffit de chercher la déchetterie, la décharge ou encore l'usine de papier, une fois que vous l'avez trouvée, la taule n'est pas loin !!



Pour le projet 4 000

Première tranche (juin 1999 à fin 2003):

- ◆ MA de Seysses (Haute-Garonne) (10)
605 places dont 40 pour femmes et 50 pour mineurs. Fermeture de la MA de Toulouse.
- ◆ CP Pontet (Vaucluse) (17)
comprenant une MA de 385 places dont 25 pour femmes et un CD de 210 places pour hommes. Fermeture à terme de la MA d'Avignon.
- ◆ MA de Séquedin (Lille) (1)
645 places dont un quartier pour femmes de 150 places, un CJD de 50 places et une cuisine centrale pour tous les établissements de Lille.

Deuxième tranche (debut 2000 à fin 2003):

- ♦ MA de Chauconin (Seine-et-Marne) (3)
650 places. 2 quartiers hommes et 1 pour mineurs. Fermeture des prisons de Meaux et Melun.
- ♦ CP de Liancourt (Oise) (3)
600 places. 1 CD pour homme. 1 MA pour hommes, 1 quartier pour mineurs. Fermeture de l'actuel CD de Liancourt.
- ♦ CP de La Farlède (Var) (15)
605 places. 1 CD homme, 1 MA pour hommes, 1 quartier pour mineurs. Fermeture de la prison de Toulon.

Ce projet annonce 2500 places supplémentaires (3 700 nouvelles places moins 1200 places liées à la fermeture de prisons) cependant, il est difficile de savoir à quel moment seront fermés les anciens établissements.

- ♦ La Réunion (remplacement de la MA par une nouvelle fin 2005)

Projet des 27 nouveaux établissements

- ♦ Mont de Marsan: un CP de 400 places (fermeture de la MA existante) (8)
- ♦ Agen: un CP de 350 places (fermeture de la MA existante) (11)
- ♦ Bordeaux: un centre pour peines aménagées (CPA) de 150 places (7)
- ♦ Région pénitentiaire de Lille: une MC de 150 places (1)
- ♦ Dunkerque: un CP de 200 places (fermeture de la MA existante) (2)
- ♦ Loos-lès-Lille: un CD de 400 places et un CPA de 150 places (fermeture de la MA et du CD existants) (1)
- ♦ Région pénitentiaire de Lyon: une MC de 150 places (19)
- ♦ Région pénitentiaire de Rennes: une MC de 150 places (5)
- ♦ Nantes: une MA de 150 places (fermeture de la MA existante), et un CPA de 150 places (6)
- ♦ Rennes: un CP de 400 places (fermeture de la MA existante) (5)
- ♦ Béziers: un CP de 600 places (fermeture de la MA existante) (14)
- ♦ Cahors: un CP de 200 places (fermeture de la MA existante) (12)
- ♦ Rodez: un CP de 200 places (fermeture de la MA existante) (13)
- ♦ Bourg-en-Bresse: un CP de 200 places (fermeture de la MA existante) (21)
- ♦ Saint-Étienne: un CD de 400 places (20)
- ♦ Valence: un CP de 400 places qui se diviserait en MA et CD (fermeture de la MA existante) (18)
- ♦ Région pénitentiaire de Marseille: une MC de 150 places (16)
- ♦ Corse: un CD de 100 places (9)
- ♦ Région pénitentiaire de Paris: une MC de 150 places (3)
- ♦ Région Île-de-France: quatre CPA de 150 places chacun (3)
- ♦ Orléans: un CP de 300 places (fermeture de la MA existante) (4)





l'État construit pour votre avenir

à coups de :

contrats locaux de sécurité

loi de sécurité quotidienne

mesures «anti-terroristes»

délires sécuritaires



fichage dès l'école, vigies
de quartier, interdiction
des rassemblements dans
les halls d'immeuble, pou-
voir accru aux vigiles et
aux flics municipaux,
fouilles des véhicules, des
box et des caves, justice
de proximité expéditive,
patrouilles militaires dans
le métro...



250 cellules psychiatriques
des centres fermés pour mineurs
3 nouveaux camps de rétention
11000 nouvelles places de prison



Pour une coordination européenne antirépression et anti-carcérale

Appel à l'occupation d'un chantier de construction de prison



Nous proposons d'occuper en masse le chantier d'une prison en construction (28 sont programmées) à la fin de l'été 2003. Cette occupation, dont les modalités sont à élaborer collectivement, durera au moins une semaine. En nous réappropriant un espace de lutte et de débat nous ferons avancer concrètement la mise en place d'un réseau/coordination des luttes en Europe face à l'élaboration d'une machine répressive à l'échelle européenne. Les réunions préparatoires qui se dérouleront environ tous les deux mois seront bien sûr d'importantes occasions de nous rencontrer, d'échanger nos réflexions et nos pratiques... de construire ce projet ensemble.



Contact : butterfly@internetdown.org

